

SCIERIE ARCHIMBAUD  
954 route de la Grande Lande  
40210 LABOUHEYRE

**AVERTISSEMENT**

**Le présent rapport est rédigé sous l'entière responsabilité**

**de son auteur et de son commanditaire.**

**Les données qu'il comporte et ses conclusions ne sauraient engager la responsabilité de l'Administration et ne valent pas validation automatique.**

**Seules les décisions prises par l'Administration et dûment décrites en page 2 de la fiche BASOL font foi.**

**Opération collective pilotée par la CCI des Landes**

**Evaluation Simplifiée des Risques  
du site de la société ARCHIMBAUD à Labouheyre (40)**

**- DOSSIER ETAPE A -**

Février 2004  
A 32320 - 01 - Version B



*No 113  
- donner info d'adhésion au cours*

## **SOMMAIRE**

- **RAPPORT ÉTAPE A**
- **PRÉPARATION DE L'ÉTAPE B**
- **RÉSEAU DE SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES**
- **NOTE DE SYNTHÈSE**

**SCIERIE ARCHIMBAUD**  
954 route de la grande Landes  
40210 LABOUHEYRE

**Opération collective pilotée par la CCI des Landes**

**Evaluation Simplifiée des Risques**  
**du site de la société ARCHIMBAUD à Labouheyre (40)**

**- Rapport Etape A -**

Février 2004  
A 32320 - 01 - Version B

## Sommaire

<b>1. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Sources d'informations.....</b>	<b>5</b>
2.1. Historique du site.....	5
2.2. Analyse du contexte environnemental.....	5
<b>3. Caractéristiques du site et contexte environnemental.....</b>	<b>6</b>
3.1. Caractéristiques du site.....	6
3.2. Contexte géologique.....	7
3.3. Contexte hydrogéologique.....	7
3.4. Contexte hydrologique.....	9
<b>4. Historique du site.....</b>	<b>10</b>
4.1. Situation actuelle.....	10
4.2. Synthèse chronologique.....	10
<b>5. Analyse source-vecteur-cible.....</b>	<b>17</b>
5.1. Sources de pollution potentielles.....	17
5.2. Vecteurs potentiels de transfert.....	18
5.3. Cibles potentielles.....	18
5.4. Mesures d'urgence éventuelles.....	18
<b>6. Recommandations pour l'étape B.....</b>	<b>19</b>

### Figures

Figure 1 – Plan de localisation du site.....	4
Figure 2 – Plan du site.....	16

## 1. Introduction

Dans le cadre d'une opération pilotée par la C.C.I. des Landes, la société ANTEA a été chargée de réaliser l'Evaluation Simplifiée des Risques (ESR) de 40 scieries réparties sur les Landes (40), la Gironde (33) et le Lot et Garonne (47).

La mission confiée à la société ANTEA comprenait :

- Réalisation de l'étape A de l'ESR, conformément à la méthodologie décrite dans le guide édité par le Ministère de l'Environnement et le BRGM : « Gestion des sites (potentiellement) pollués » dans sa version 2 de mars 2000.
- Proposition pour la mise en place d'un réseau de surveillance des eaux souterraines (piézomètres) imposé par l'arrêté du 2 février 1998 modifié aux installations de traitement de bois d'une capacité supérieure à 1000 litres.
- Propositions d'investigations à mettre en œuvre dans le cadre de l'étape B de l'ESR.

Pour chacun des sites, les résultats de l'étude sont présentés dans un dossier comprenant 4 tomes :

- Tome 1 : rapport de l'étape A ;
- Tome 2 : préparation de l'étape B ;
- Tome 3 : proposition d'un réseau de surveillance des eaux souterraines ;
- Tome 4 : synthèse.

Le présent tome (tome 1) a donc pour objet de décrire les informations collectées sur le site de la Société ARCHIMBAUD dans le cadre de l'étape A de l'ESR.

**Figure 1 – Plan de localisation du site**  
(extrait de la carte IGN, échelle 1/25000)



## 2. Sources d'informations

### 2.1. Historique du site

L'historique du site a été retracé par entretien avec le personnel du site.

Date de la visite et des entretiens : 19 septembre 2003

Interlocuteurs rencontrés et fonction : Monsieur BARTH, responsable du site.

Remarque : La Scierie ARCHIMBAUD fait partie d'un groupe de 3 scieries (dont une à Madagascar). Il s'agit d'un groupe familial.

Les documents consultés ont été les suivants :

- Plan cadastral
- Plan de masse
- Fiche de données sécurité du Xylophène AS
- Fiche de données sécurité du SINESTO B
- Arrêté préfectoral du 20 avril 1994 (arrêté d'autorisation d'exploiter)
- Extrait du dossier de demande d'autorisation

### 2.2. Analyse du contexte environnemental

Les informations permettant de caractériser le contexte environnemental du site sont issues de :

- La Banque de Données du Sous Sol (BSS) du BRGM : localisation des points d'eau recensés, usages, coupes géologiques...
- L'analyse de la carte géologique (échelle 1/50000) de la région concernée ;
- L'analyse de la carte IGN (échelle 1/25000) pour localisation des bâtiments voisins, cours d'eau, plans d'eau...
- Une visite des environs du site pour validation des données bibliographiques disponibles.

### 3. Caractéristiques du site et contexte environnemental

#### 3.1. Caractéristiques du site

##### 3.1.1. Localisation

La localisation du site est précisée en **figure 1**.

On trouve dans les environs du site les activités suivantes :

- Au Nord : Entreprise de transports
- Au Nord-Ouest du site (en aval) : vestiges d'une ancienne scierie. Un traitement au créosote aurait eu lieu au niveau de cette usine. Il n'y a pas d'habitations en aval immédiat du site.
- A l'Ouest : Voie ferrée Bordeaux-Dax, puis forêt au-delà.
- Au Sud : Entreprise GTL : Groupement des transporteurs des Landes
- A l'Est : Route de desserte de la Zone Industrielle et au-delà, un lotissement d'habitation (à plus de 50 m de la limite du site).

##### 3.1.2. Caractéristiques

Le tableau suivant synthétise les principales informations caractérisant le site.

**Tableau 1 – Caractéristiques du site**

Propriétaire du site	La société est locataire (propriétaire = BATIMAP).
Surface approximative	Les terrains couvrent une superficie de 37000 m <sup>2</sup>
N° parcelles	356-358-360-362-410-413-411 (Section G) 163-166-159-161 (Section E)
Matérialisation des limites du site	Le site est clôturé en façade seulement.

## 3.2. Contexte géologique

L'analyse de la carte géologique de SABRES montre que le site est localisé sur des terrains notés NF2. Il s'agit de la Formation du Sable des Landes. Cette accumulation sableuse est constituée de sables plus ou moins fins, blanchâtres ou jaunâtres, à nombreux minéraux lourds. La partie supérieure NF2, le plus souvent très éolisée, est marquée par une phase de ruissellement intense.

L'analyse des coupes géologiques de forages réalisés dans les environs du site (voir **annexe A**) montre les terrains suivants :

### **Forage n°08986X0050/F : (à environ à 1.8 km au Sud du site étudié)**

- De 0 à 8 m : Sable grossier gris et gravillons (Quaternaire)
- De 8 à 45 m : Sable tourbeux gris devenant marron (Quaternaire)
- De 45 à 80 m : Sable beige argileux à graviers (Plioquaternaire)
- De 80 à 92 m : Marne grise sableuse, bois à la base (Plioquaternaire à Miocène)
- De 92 à 127 m : Alternance de grès gris tendre et de marnes vertes, passées d'argile (Miocène)
- De 127 m à 150 m : Grès gris très coquillier (Miocène)

## 3.3. Contexte hydrogéologique

### 3.3.1. Aquifères

Les aquifères suivants sont présents au droit du site :

- Les réservoirs des nappes Plio-Quaternaire :

Les assises du Quaternaire constituées de sables grossiers et gravillons constituent un réservoir aquifère dont le potentiel d'exploitation est important.

L'absence de protection naturelle sus-jacente de cette nappe l'expose de ce fait aux risques de pollutions de surface par infiltration des eaux météoritiques.

➤ Le réservoir du Miocène Moyen à supérieur :

La partie basale de cet horizon, caractérisée par des faciès de calcaires coquilliers, produit des eaux de qualité physico-chimique satisfaisante recherchées pour l'alimentation en eau potable.

La productivité de ce réservoir reste cependant moyenne avec des niveaux piézométriques situés autour de + 70 NGF à + 50 NGF d'Est en Ouest.

### 3.3.2. Nappe superficielle

Compte tenu du contexte environnemental du site, la nappe superficielle peut être caractérisée par les informations suivantes :

Sens d'écoulement présumé :

La nappe superficielle est directement alimentée par la pluviométrie.

Les courbes isopièzes, très influencées par les dépressions topographique, montrent un important drainage à partir du réseau hydrographique.

Les écoulements au droit du site suivraient donc la pente naturelle des terrains en direction du Nord-Ouest.

Une étude hydrogéologique en cours de réalisation par le Cabinet Voisin confirmerait ce sens d'écoulement.

Niveau de l'eau attendu au droit du site : D'après Mr BARTH, le niveau d'eau se trouve entre 3 et 5m/sol

La nappe superficielle n'est pas protégée vis à vis des pollutions de surface.

### 3.3.3. Vulnérabilité des aquifères

L'étude des coupes géologiques des forages environnants, montre la présence de couches marneuses imperméables à la base du Plio-Quaternaire et du sommet du Miocène.

La nappe Miocène semble donc protégée des pollutions provenant de l'aquifère plio-quaternaire sus-jacent.

### 3.3.4. Usages des eaux souterraines

Le tableau suivant présente les forages ou puits recensés en BSS (banque de données du sous-sol) et présents dans les environs du site.

**Tableau 2 – Usages des eaux souterraines**

N° BSS	Profondeur (m)	Nappe captée	Usage	Position par rapport au site
08982X0024	168.6	Miocène	Eau collective	1.25 km au Nord du site en latéral
08982X0031	171	Miocène	Eau collective	1.25 km au Nord-est du site en latéral
08982X0001	16	Mio-Plio-Quaternaire	Eau industrielle	750 m au Nord en latéral
08982X0002	185	Miocène	Eau collective	500 m au Sud en latéral
08982X0045	17	Mio-Plio-Quaternaire	Eau industrielle	1.75 km au Sud du site en latéral
08982X0050	150	Miocène	Eau industrielle	1.75 km au Sud du site en latéral

Il n'a été repéré aucun puits particuliers dans les environs du site.

### 3.4. Contexte hydrologique

Les cours d'eau, plans d'eau... au voisinage du site sont les suivants :

- Ruisseau de Bilot à l'Ouest du site (environ 600 m) coule vers le Nord-Ouest.
- Ruisseau du Parc Naou, au Nord du site (500 m), coule vers le Nord. Usage inconnu
- Un ruisseau non pérenne prend sa source à l'Ouest du site (environ à 200 m), coule vers le Nord et rattrape le ruisseau du Parc Naou.

Le site n'a jamais été inondé.

## 4. Historique du site

Le tableau suivant synthétise les informations collectées quant à l'évolution du site.

### 4.1. Situation actuelle

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SITE	
Activité	Le site est en activité aujourd'hui. Le volume moyen de bois traité annuellement est de 38000 m <sup>3</sup> .
Effectif	25 personnes
Horaires de travail	Poste en 2x8 (5h-13h / 13h-21h), éventuellement poste de nuit
Moyens de surveillance du site	Le site n'est pas surveillé.

### 4.2. Synthèse chronologique

Le tableau suivant synthétise l'évolution des structures ainsi que des pratiques environnementales du site.

Tableau 3 – Evolution historique du site

		SITUATION ACTUELLE	SITUATION PASSEE
<b>SITUATION REGLEMENTAIRE et DEBUT D'EXPLOITATION</b>			
<b>ICPE</b>	L'installation est une ICPE soumise à autorisation (arrêté d'autorisation d'exploiter en date du 20 avril 1994)	<i>+ donner l'IPPE d'extension en com.</i>	La société ARCHIMBAUD exploite le site depuis 1985. Activité présente avant le démarrage de la scierie : La scierie 1 (bâtiment 3) a été installée en 1985 dans un atelier qui fabriquait des huisseries. Il s'agissait des Ateliers Saint Jacques (à priori ce n'était pas une ICPE). La scierie 2 (bâtiment 2) a été construite en 1993 sur un terrain occupé par un <b>stockage de voitures neuves en transit</b> . A l'origine le site était marécageux.
<b>HISTORIQUE</b>			
<b>Liste des bâtiments et destinations</b>	1. Bureaux 2. Scierie 2 (traitement Antibleu du Pin maritime) 3. Scierie 1 (les matériaux de déroulage du Pin maritime servent à la fabrication de planches à palettes) 4.5.6. Hangars de stockage des bois traités 7. Atelier de recoupe 8. Atelier d'entretien 9. Stockage à ciel ouvert 10. Stockage d'écorces à ciel ouvert 11. Stockage des produits finis 12. Hall de traitement		Pas d'informations sur les activités passées (stockage voitures neuves et Ateliers Saint Jacques). Il s'agissait a priori d'activités non polluantes.
<b>Une liste des principaux équipements présents sur le site est fournie en annexe B.</b>			

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION PASSEE
<p><b>Produits utilisés</b></p>	<p>Produits de trempage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Depuis 1985, le SINESTO B et le XYLOPHENE AS sont utilisés en alternance. Les produits sont utilisés en solution (8750 à 11250 L par an).</li> <li>➤ La capacité du bac de trempage est de 13650 L.</li> </ul> <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fuel : utilisé pour l'alimentation des chariots élévateurs.</li> <li>➤ Huiles : servent de lubrifiant pour les véhicules et les machines.</li> </ul>	<p>Produits de trempage :</p> <p>Il n'y a jamais eu de traitement au PCP sur le site.</p>
<p><b>Modes de stockage (âge, capacité, état, rétention)</b></p>	<p>Fuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fuel est stocké dans une cuve aérienne sur rétention de 5000L qui date de la création de la scierie n°2 (1994 environ)</li> <li>• Le fuel pour le groupe électrogène est stocké à l'intérieur d'un local bétonné, dans 2 cuves aériennes de 1500 L, sans rétention,</li> </ul> <p>Huiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Huiles moteurs stockées dans des fûts de 200L, dans l'atelier d'entretien (sol bétonné). Ils ne sont pas sur rétention.</li> <li>• Les huiles hydrauliques sont contenues dans une cuve de 1000 L sur rétention, dans l'atelier d'entretien.</li> </ul>	<p>Il a existé une cuve pour le fuel : cuve aérienne, pas sur rétention, posée sur le sol du bâtiment 7.</p>

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION PASSEE
	<p>NB : On observe des traces d'huiles sur les sols à proximité des fûts. Il existe dans l'atelier une fosse de vidange (profondeur 1.20 m). Des vidanges sont également réalisées à l'extérieur devant le bâtiment (sol béton avec des traces d'huiles observées lors de la visite)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les produits de trempage :</li> </ul> <p>Les produits de traitement du bois sont stockés en cuves aériennes plastiques sur rétention à l'intérieur du bâtiment n°12.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bac de trempage : il s'agit d'un bac métallique sur rétention béton. L'égouttage dure 3 heures. La récupération des égouttures est réalisée au moyen d'une tôle inclinée.</li> </ul>	
Aires de chargement / déchargement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'aire de dépotage du fioul n'est pas sur rétention (sol béton).</li> </ul>	
Aires de stockage des bois traités	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 50 % des stockages de bois traités sont réalisés sous abris. Le reste est réalisé en extérieur (zone n°11 sur le plan). L'ensemble du site est bétonné.</li> </ul>	
Gestion des déchets	<p>Déchets spéciaux générés par le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pas de sciures souillées, le bac n'est quasiment jamais curé (1fois en 10 ans)</li> <li>➤ Les huiles usagées sont récupérées.</li> </ul>	<p>Il n'existe pas sur le site de zones occupées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ D'ancienne décharge</li> <li>➤ Des zones de brûlage....</li> </ul> <p>Un dépôt de ferrailles et de vieux pneus est visible au Nord-Ouest du site.</p>

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION PASSEE
	<p>Zone de stockage des déchets avant élimination :</p> <p>➤ Les huiles sont stockées dans des containers de 1000L ou des fûts de 200L devant le bâtiment n°6. Les containers de 1000L ne sont pas sur rétention (sol béton).</p>	
<b>Effluents</b> (Nature et destination)	<p><input checked="" type="checkbox"/> Eaux vannées : les eaux des sanitaires de la scierie 1 sont récupérées et traitées dans une fosse septique.</p> <p><input type="checkbox"/> Eaux de process : le site ne génère pas d'eaux de process.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Eaux pluviales : Quelques regards collectent les eaux pluviales au droit du site et les envoient vers le fossé à l'Ouest (voir plan des réseaux de collecte d'eaux pluviales joint en annexe B).</p>	
<b>Réseaux et exutoires</b> <b>Etat de conservation</b>	<p>Une première partie des réseaux date d'avant 1985. Après 1993, la partie Sud du site a été aménagée. Les réseaux enterrés sont en béton.</p>	
<b>Approvisionnement en eau</b>	<p><u>Origine :</u></p> <p>L'eau de ville est utilisée pour les sanitaires.</p> <p>Un forage alimente le bac de traitement (proximité du bâtiment 12).</p> <p><u>Présence de puits / forages / piézomètres sur le site :</u></p> <p>1 forage présent sur le site / 3 piézomètres en prévision (8 m de profondeur)</p>	

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION PASSEE
<b>Energie</b>	<p>Type d'énergie utilisée et usage :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fuel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Electricité : sert à l'alimentation de la production. Deux transformateurs à bain d'huiles sont présents sur le site (1 à 630 Kva et 1 à 250 Kva). Le groupe électrogène est alimenté par deux cuves de fuel.</p>	<p>Energie anciennement utilisée :</p> <p>Du gaz a été anciennement utilisé sur le site.</p> <p>Anciens transfo au PCB :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non (à priori) : le transformateur n°1 (630 Kva) à l'huile est en place depuis 1993</p> <p>Le transformateur n°2 (250 Kva) à l'huile a été changé en 1990 (il n'était pas au pyralène)</p>
<b>Incidents, accidents connus</b>		<p>Selon les informations collectées, il n'y aurait pas eu d'accidents majeurs de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Incendie</li> <li>➤ Déversement accidentel</li> </ul> <p>Un transformateur à huile aurait explosé en 1990. Nous ne disposons pas d'informations sur les conséquences qu'a eu cet événement.</p>

Gare S.N.C.F. de LABOUEHRE

Pyloles HT

Forêt

Zone déboisée (coupe feu)

Chemint de fer de Bordeaux

passage communal

Cuve fioul

373m

Fosse décaulapment busé

dépôt de ferrailles et vieux pneus

Stockage écorces (10)

stock écorces

billons (9)

stockage et chargement de plaquettes et saurtes

Groupe électrogène

SCIERIE 2

Ferage

Bac de tram page

lignage écorçage et CRT

Transbordeur à rétention

Fosse de drainage

terre pleint herboux

Stockage sciages traités (11)

encanre cuve fioul

Bureaux (1)

Sanitaires

Transformateur

SCIERIE 1

Sanitaires

dechets (bois)

Fosse de vidange

Zone de vidange

Hangar de Stockage (5)

Zone de Stockage des huiles

Hangar de Stockage (6)

huiles de vidange à éliminer

Traces d'huiles

Hangar de Stockage (8)

Citerne gaz (plusuhilis)

P21 amont

ES2

ES3

vers permis et c

● Puits/ouvrages existants ou en projet

## 5. Analyse source-vecteur-cible

### 5.1. Sources de pollution potentielles

Les principales « zones à risques » pouvant constituer des sources potentielles sont résumées dans le tableau ci-après.

**Tableau 4 – Synthèse des zones à risques**

<b>Zone</b>	<b>Produits ou installations concernés</b>
Atelier d'entretien (stockage des huiles et zone de vidange)	Hydrocarbures
Cuve fuel actuelle	Hydrocarbures
Stockage de bois extérieur	SINESTO B, XYLOPHENE AS
Bac de trempage	SINESTO B, XYLOPHENE AS
Zone de lavage des machines à côté du local groupe électrogène	Hydrocarbures
Dépôt de ferrailles	Métaux
Zone de stockage des huiles de vidange avant élimination – devant le hangar n°6	Hydrocarbures
Réseau d'eau pluviales	Hydrocarbures

## 5.2. Vecteurs potentiels de transfert

Les vecteurs de transfert favorisant la dispersion d'une éventuelle pollution sont les suivants :

- dans les zones imperméabilisées (revêtement béton) : ruissellement des eaux météoriques et sortie le fossé Ouest via le réseau eaux pluviales.
- Infiltration dans les zones où le béton est en état moyen, en direction du sous-sol.
- migration des eaux souterraines qui s'écoulent à priori en direction du Nord-Ouest.

## 5.3. Cibles potentielles

- **les employés du site** (pour l'usage actuel)
- **les eaux souterraines** : trois ouvrages destinés à une alimentation en eau collective et trois autres destinés à une alimentation en eau industrielle sont présents aux abords du site.

Compte tenu de la protection des aquifères profonds (présence de marnes), nous ne retiendrons pas les forages profonds comme cibles. Nous ne retiendrons comme cible que les forages (usage industriel) de faible profondeur (l'un étant situé à 750 m au Nord du site et l'autre à 1,75 km au Sud du site).

- **les eaux superficielles** : nous retiendrons le ruisseau de Naou comme cibles bien que nous ne lui connaissions pas d'usage.

## 5.4. Mesures d'urgence éventuelles

Sans objet.

## **6. Recommandations pour l'étape B**

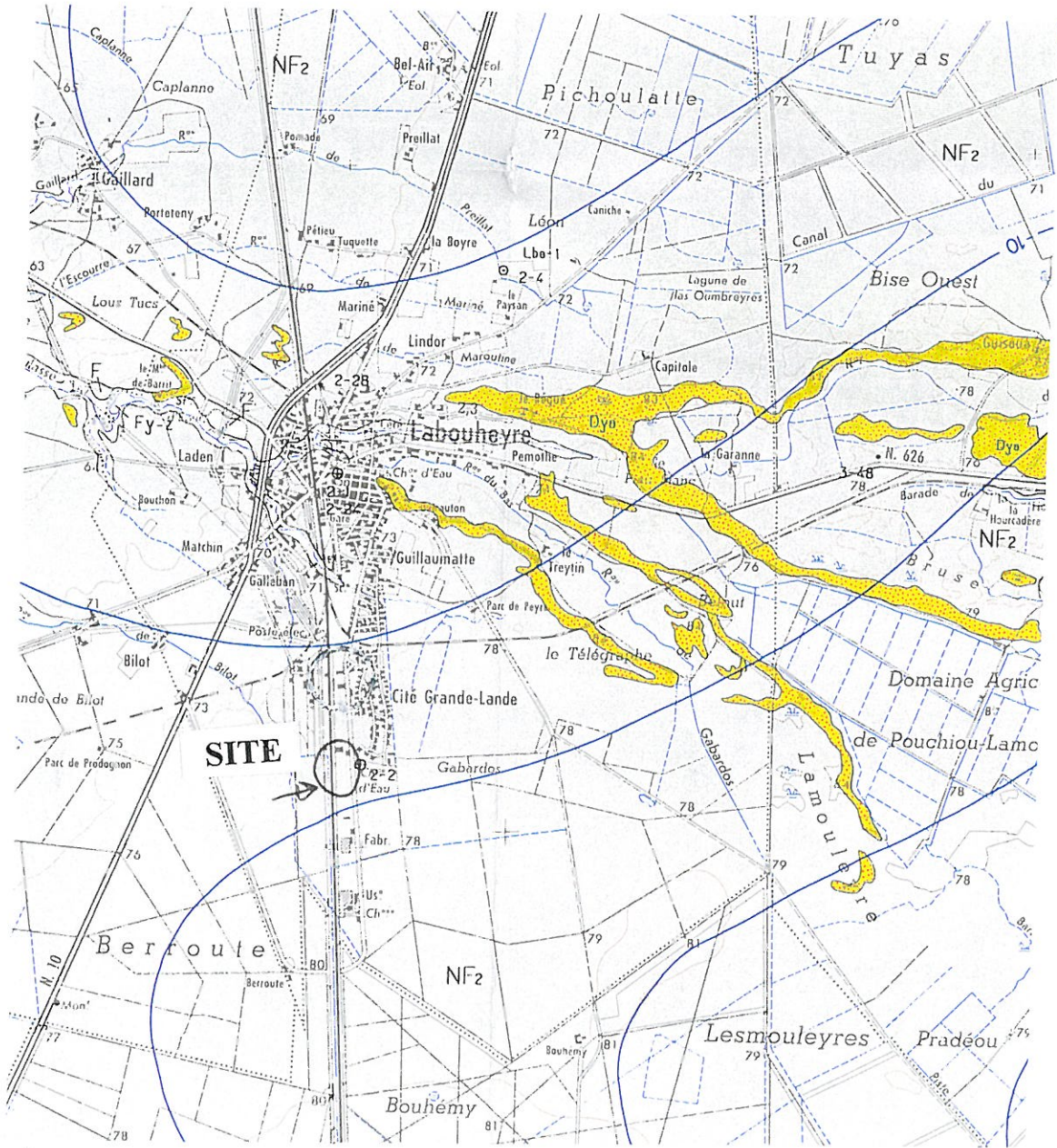
En l'absence de données disponibles sur la qualité des sols et des eaux souterraines au droit du site, la mise en œuvre de la notation du site par la méthode ESR ne pourra être réalisée qu'après réalisation d'investigations de terrain (étape B).

Les recommandations nécessaires à la préparation de l'étape B sont présentées dans le tome 2 du présent rapport.

(4 pages)  
Annexe A  
Contexte environnemental

A 32320\_01

CARTE GÉOLOGIQUE  
Scierie Archimbaud  
LABOUEYRE (40)



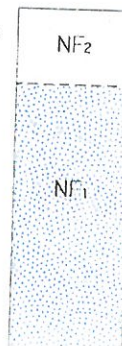
Échelle: 1/5000



Édifices dunaires de type parabolique à l'intérieur du pays

Pléistocène supérieur

Pléistocène inférieur (?)



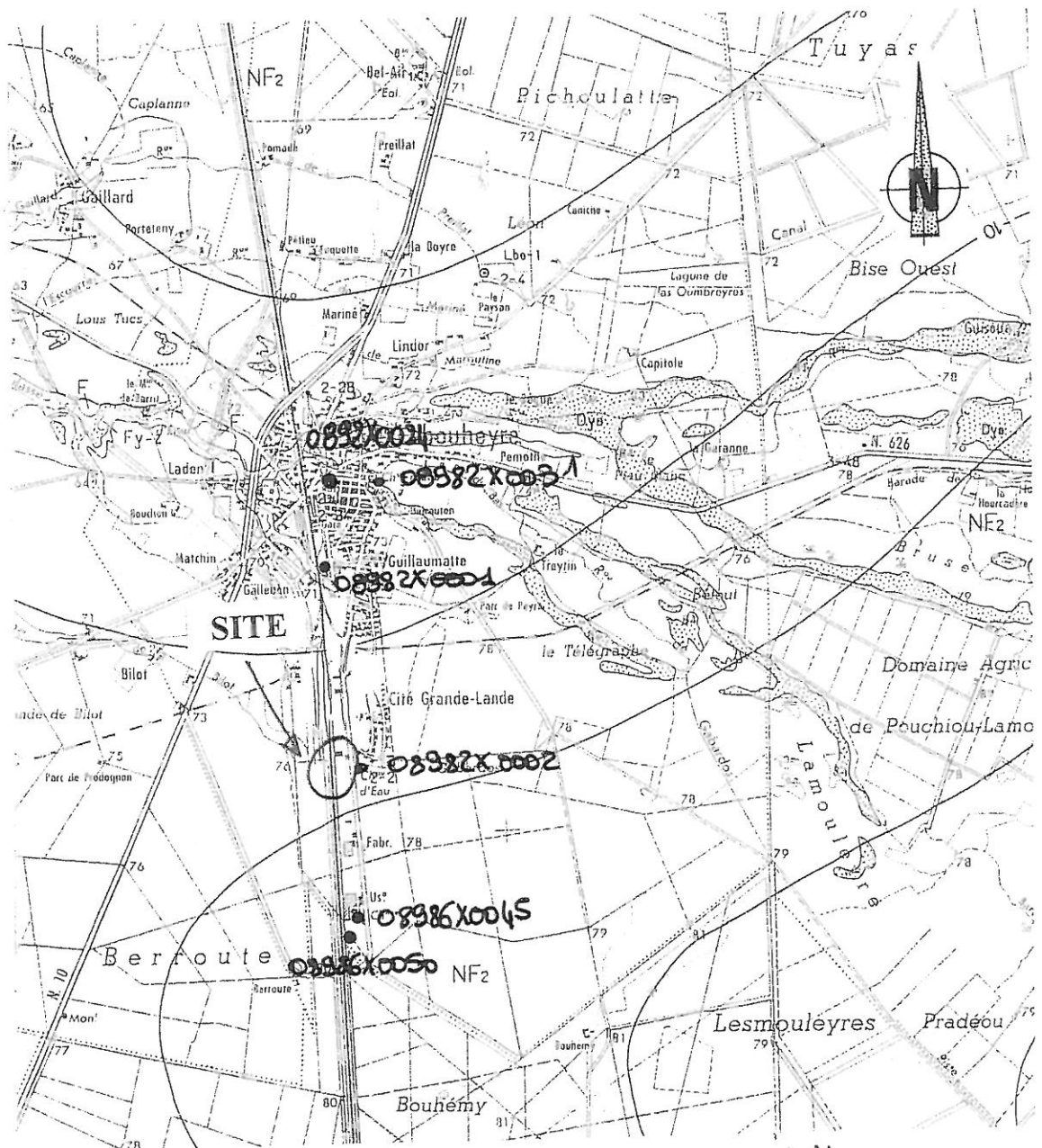
Formation du Sable des Landes /s.

Sable des Landes s.s.  
Sables hydro-éoliens sur NF1

Formation de Castets

Sables fins blanchâtres, fluviaux

- CARTE DES CAPTAGES D'EAU -  
 A PROXIMITÉ DU SITE DE LA  
 SCIERIE ARCHIMBAUD A LABOUHEYRE



Echelle: 1/50000

• CAPTAGE  
 08986X0045 : Numéro BSS





### Banque du sous-sol (BSS) Dossier renseigné Point 08986X0050/F

#### Métadonnées

Date de saisie de la métadonnée : 25/08/1999

Date de la dernière mise à jour de la métadonnée : 24/03/2003

#### Description :

La BSS contient des informations brutes à caractères administratif et géologique : propriétaire, localisation, objet, logs géologiques, documents scannés, équipement technique des forages.

Le code minier (Titre VII) du Code Minier français, Articles 131 à 136) rend obligatoire la déclaration des ouvrages d'une profondeur supérieure à 10 m. Le BRGM est chargé, par ses ministères de tutelle, de gérer ces données et de les mettre à disposition d'un large public.

Fiche signalétique décrivant les généralités d'un ouvrage de la BSS en France métropolitaine : nature, localisation, données complémentaires et références bibliographiques.

#### Précision / Résolution Géographique :

Copyright : © BRGM

Restriction d'usage : Certains ouvrages peuvent, à la demande du maître d'ouvrage, faire l'objet d'une confidentialité couvrant une période maximale de 10 ans.

Services associés : Fourniture possible par le Guichet Unique (Email, disquette, CD-ROM) avec coût de mise à disposition.

#### Dates de référence de la donnée :

Création : 30/05/1991

Publication :

Révision :

#### Fréquence de mise à jour de la donnée :

Inconnue

#### Catégories :

Risques et aléas géologiques, Ressources minérales, Connaissance géologique

Commentaires : Pour importer ces données numériques selon différents formats utilisez les fonctions "Services professionnels" et "Téléchargement" du menu Infoterre

Les informations mises à la disposition du public dans les documents de la Banque du Sous-Sol (BSS), sont communiquées par des liens dans le cadre des dispositions prévues par le Code minier (art. 131 à 136).

Malgré le soin que le BRGM apporte à la collecte de ces informations, elles ne peuvent donc être considérées comme nécessairement exhaustives ou exactes et le BRGM ne peut être tenu pour responsable des conséquences de ces lacunes ou inexactitudes pour l'usager de la BSS.

Veillez noter en particulier que :

- Toute information de la BSS se rapporte à un point donné et ne peut être systématiquement extrapolable dans son voisinage.
- Toute information exacte à une date donnée peut évoluer dans le temps de manière imprévisible.

Contact thématique : PAJON Dominique - d.pajon@brgm.fr

#### Autres contacts :

- BRGM : Centre National de Consultation

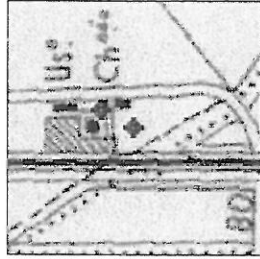
Directeur : P. LAVILLE

Maison de la Géologie - 77 rue Claude Bernard - 75005 PARIS

TéL.: (33) (0)8 20 90 27 46 - Fax : (33) (0)1 43 36 76 55

- BRGM : Service Géologique Régional d'AQUITAINE  
Directeur : J.DUBREUILH  
Parc Technologique Europarc - - 24, avenue Léonard de Vinci - - 33600 PESSAC  
Tél.: (33) (0)5 57 26 52 70 - Fax : (33) (0)5 57 26 52 71

#### Informations détaillées



#### Localisation:

Département : LANDES (40)

Commune : LABOUEYRE (134)

Région naturelle : PAYS-DUPIN

Adresse ou Lieu-dit : ZILUSINE R.O.L.

Coordonnées (Lambert 2 étendu)

X = 339641 m

Y = 1914570 m

Altitude : 79 m

#### Nature : FORAGE

Profondeur atteinte (m) : 150

Etat : EXPLOITE, TUBE-METAL.

Diamètre ouvrage (mm) : 152

Utilisation : EAU-INDUSTRIELLE.

Nombre documents numérisés : Aucun

Log géologique numérisé :

6 niveaux de 0 à 150 m

[Voir Log géologique](#)

#### Documents Papiers :

déclaration-code-minier, plan-situation, coupe-geologique, coupe-technique, productivité

#### Références :

**Numéro National :08986X0050/F**

De	à		
0 m	8 m	SABLE GROSSIER GRIS ET GRAVILLONS	QUATERNAIRE
8 m	45 m	SABLE TOURBEUX GRIS DEVENANT MARRON	QUATERNAIRE
45 m	80 m	SABLE BEIGE ARGILEUX A GRAVIERS	PLIOQUAT
80 m	92 m	MARNE GRISE SABLEUSE.BOIS A LA BASE	de PLIOQUAT a MIOCENE
92 m	127 m	ALTERNANCE DE GRES GRIS TENDRE ET DE MARNES VERTES.PASSEES D'ARGILE	MIOCENE
127 m	150 m	GRES GRIS TRES COQUILLIER	MIOCENE

## **ANNEXE B**

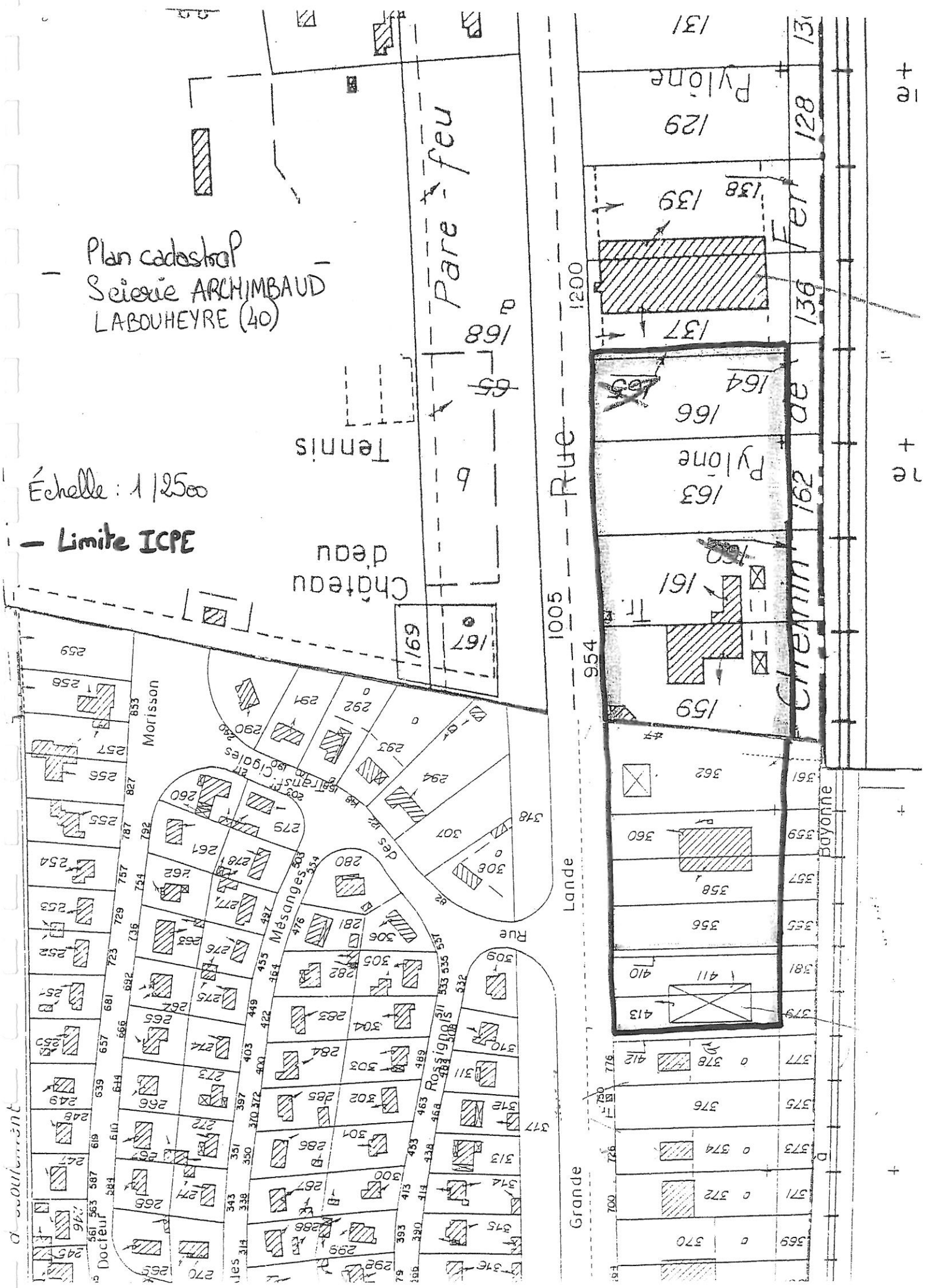
### **Informations sur le site et son historique**

(29 pages)

Plan cadastral  
Seigneurie ARCHIMBAUD  
LABOUHEYRE (40)

Échelle : 1/2500

— Limite ICPE



à souligner

10 +

10 +

+

+





# SCIERIE ARCHIMBAUD

DICOM SOCIAL ET SCIERIE  
79170 SECONDIQNE-SUR-BELLE  
TEL 49 07 38 18 - FAX 49 07 25 80

ANTEA  
Mme REYNAUD Virginie

Labouheyre, le 4/11/2003

Madame,  
Suite à votre demande datant du 3/11/03, veuillez trouver ci dessous les renseignements demandés :

## 1 – Scierie «noyaux» (scierie n°1)

- 2 raboteuses,
- 2 multilames,
- 2 empileurs,
- 2 délignieuses,
- 1 transformateur 250 Kva à huile.

## 2 – Scierie NL (scierie n°2)

- 1 tronçonneuse simple
- 1 tronçonneuse double,
- 1 machine à fraiser le bois,
- 1 profileuse,
- 1 multilame,
- 3 empileurs,
- 1 chanfreineuse,
- 1 raboteuse,
- 1 transformateur 630 Kva à huile.

PREFECTURE DES LANDES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION

2ème Bureau  
Poste Tél. : 58.065915  
PR/DAGR/1993/N°149  
ED/PB

Extrait de l'A.P.  
d'autorisation

LE PREFET DES LANDES  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi N° 76-663 du 19 Juillet 1976 (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement) modifiée par la loi N° 92-654 du 13 Juillet 1992 (relative au contrôle de l'utilisation de la dissémination des organismes génétiquement modifiés) et par la loi N° 92-646 du 13 Juillet 1992 (relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées),

VU la loi N° 75-633 du 15 Juillet 1975 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux) modifiée par la loi N° 92-646 du 13 Juillet 1992 (relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées),

VU la loi N° 64-1245 du 16 Décembre 1964 sur l'eau, modifiée par la loi 92-3 du 3 Janvier 1992 sur l'eau,

VU le décret N° 77-1133 du 21 Septembre 1977 modifié, pris pour l'application de la loi N° 76-663 du 19 Juillet 1976 modifiée relative aux Installations Classées pour la protection de l'environnement,

VU la demande présentée par la SARL ARCHIMBAUD, en vue d'être autorisée à régulariser et étendre à LABOUHEYRE une scierie avec traitement des bois,

VU les plans des lieux,

VU le certificat constatant la publication et l'affichage de cette demande pendant trente et un jours dans la commune de LABOUHEYRE,

VU le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé,

VU l'avis du Commissaire-enquêteur,

VU l'avis de M. l'Inspecteur des Installations Classées,

VU l'avis des services consultés,

VU l'avis des Conseils Départementaux d'Hygiène en date du 8 MARS  
1994,

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

CONSIDERANT qu'il résulte de l'instruction à laquelle il a été procédé, que l'autorisation peut être accordée sous certaines réserves ayant pour but de sauvegarder l'hygiène et la sécurité publique,

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes,

ARRETE

ARTICLE 1er : La SARL ARCHIMBAUD est autorisée à régulariser et étendre à LABOUHEYRE une scierie avec traitement des bois, aux conditions ci-annexées qui devront être strictement appliquées.

ARTICLE 2 : Cette activité constitue une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation au titre des rubriques 81 quater et à déclaration au titre des rubriques 1,1131-2-C (ex. 81 ter), 81 B et 81 Bis,

ARTICLE 3 : La présente autorisation ne vaut pas permis de construire.

ARTICLE 4 : Les conditions ci-dessus ne peuvent, en aucun cas, ni à aucune époque, faire obstacle à l'application des dispositions édictées par le Livre II du Code du Travail et les décrets réglementaires pris en exécution dudit livre dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, ni être opposées aux mesures qui pourraient être régulièrement ordonnées dans ce but.

ARTICLE 5 : Les droits des tiers sont expressément réservés.

ARTICLE 6 : L'exploitant devra se soumettre, à tout moment, à la visite de son établissement par l'Inspecteur des Installations Classées.

ARTICLE 7 : Tout transfert sur un autre emplacement, toute extension, toute transformation des installations ou tout changement des procédés de fabrication entraînant des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article 1er de la loi susvisée, doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

ARTICLE 8 : L'arrêté d'autorisation cessera de produire effet si l'installation classée n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou n'a pas été exploitée durant deux années consécutives, sauf cas de force majeure.

ARTICLE 9 : Une ampliation du présent arrêté et des annexes sera déposée à la Mairie de LABOUHEYRE,

.../...

**ARTICLE 10** : M. le Maire de LABOUHEYRE est chargé de faire afficher à la Mairie, pendant une durée minimum d'un mois, un extrait du présent arrêté énumérant les prescriptions auxquelles l'installation est soumise.

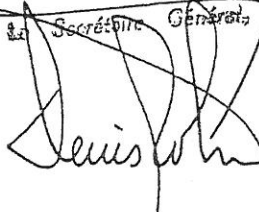
Le même extrait sera affiché en permanence de façon visible dans les locaux de la Société.

Un avis sera inséré par mes soins et aux frais de la SARL ARCHIMBAUD dans deux journaux locaux.

**ARTICLE 11** : MM. le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, le Maire des communes de LABOUHEYRE, SOLFERINO et LUE, l'Inspecteur des Installations Classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la SARL ARCHIMBAUD.

MONT-de-MARSAN, le 20 AVR. 1994

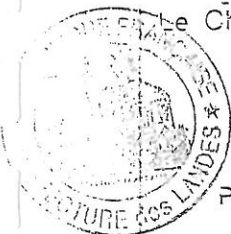
LE PREFET,  
Pour le Préfet :

~~Le Secrétaire Général~~  


Denis ROBIN

Pour ampliation  
Le Chef de Bureau,

Philippe LABAN



pour être annexé à  
l'arrêté préfectoral n° 149  
en date du 20 AVR. 1994

**Scierie ARCHIMBAUD**  
à  
**LABOUHEYRE**

\*\*\*\*\*

**PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

La Scierie ARCHIMBAUD, dont le siège social est à SECONDIGNE SUR BELLE (79170), est autorisée, en Zone Industrielle de LABOUHEYRE, à étendre et exploiter une scierie de pin maritime comportant les activités classées de la façon suivante :

N° nomenclat.	Activité	Importance	Class.
81 quater-1	Installation de mise en oeuvre de produits de traitement des bois	. trempage . cuve métallique . 10 m <sup>3</sup> de solution	A
1131-2-c (ex 81 ter)	Dépôt de produit de préservation du bois (sels d'ammonium)	. liquide . 3 conteneurs de 1000 l, soit 3250 kg	D
81-B	Atelier de travail du bois à plus de 30 m de tiers	. Puissance installée : 700 kW	D
81 bis	Dépôt de bois à moins de 100 m de tiers	. Quantité stockée (grumes, planches, écorces, sciures) : 4000 m <sup>3</sup>	D
2260 (ex 89)	Broyage, concassage, ... de matières végétales	. 1 écorceuse . 35 kW	N.C. (pour mémoire)
361-B	Compression d'air	. 1 compresseur . 20 kW	

**II - PRESCRIPTIONS GENERALES**

**ARTICLE 1 - CONDITIONS GÉNÉRALES**

Les installations seront implantées, réalisées et exploitées conformément au dossier fourni par l'exploitant le 19 avril 1993, complété le 15 septembre 1993, et aux prescriptions du présent arrêté.

Tout projet de modification des installations, de leur mode d'utilisation ou de leur voisinage, de nature à entraîner un changement notable de la situation existante, devra être porté, avant sa réalisation, à la connaissance du Préfet avec tous les éléments d'appréciation.

.../...

### **8.5. Installation électrique**

*Le matériel électrique basse tension sera conforme à la norme NFC 15100.*

*Le matériel électrique haute tension sera conforme aux normes NFC 13100 et NFC 13200.*

*Toutes les sources d'éclairage seront fixes et protégées par des enveloppes résistantes aux chocs.*

*Il existera un interrupteur général multipolaire pour couper le "courant force" et un interrupteur général pour l'extinction des lumières. Ces interrupteurs seront placés en dehors de l'atelier.*

*En vue de prévenir l'inflammation des poussières :*

- les appareillages électriques susceptibles de produire des étincelles (moteurs, fusibles, coupe-circuits, etc...) seront convenablement protégés et fréquemment nettoyés,*
- les conduits et appareils électriques seront largement dimensionnés.*

### **8.6. Mise à la terre**

*Toutes les machines et masse métalliques présentes dans l'atelier seront mises à la terre et reliées par des liaisons équipotentielles.*

*La mise à la terre sera unique et effectuée suivant les règles de l'art ; elle sera distincte du paratonnerre éventuel.*

*La valeur des résistances de terre sera périodiquement vérifiée et devra être conforme aux normes en vigueur.*

### **8.7. Bruit**

*Les machines bruyantes seront, si nécessaire, munies d'une isolation phonique ou placées dans une enceinte isolante.*

## **ARTICLE 9 - INSTALLATION DE TRAITEMENT DU BOIS**

### **9.1. Dispositions générales**

*L'installation de traitement sera placée sous la surveillance d'un agent responsable, désigné sous la responsabilité de l'exploitant ; cet agent sera présent en permanence lors des opérations de remplissage des cuves.*

*Le personnel habilité au traitement des bois devra être instruit des dangers que comporte cette activité tant pour lui-même que pour le milieu extérieur.*

### **9.2. Nature et capacité de l'installation**

*L'installation se compose d'une cuve de trempage métallique équipée d'un système automatique d'immersion et d'évacuation vers une chaîne d'égouttage.*

### **9.3. Implantation de l'activité**

*La cuve de trempage sera implantée à 50 mètres au moins de tout bâtiment habité ou occupé par des tiers.*

### **9.4. Aire de traitement et d'égouttage**

*Les opérations liées au traitement des bois (dilution, trempage, égouttage, ...) seront effectuées sur une aire étanche formant capacité de rétention ou conduisant à une capacité de rétention et construite de façon à permettre la collecte et le recyclage des eaux souillées, des égouttures et des fuites éventuelles.*

*Ces installations seront placées sous abri et, si nécessaire, protégées des intempéries par un bardage.*

### **9.5. Cuve de trempage**

*La cuve de trempage sera aérienne et placée dans une cuvette de rétention.*

*Elle aura une capacité suffisante pour que les pièces en bois soient traitées en une seule fois et sans débordement.*

*Elle sera conçue pour que les projections et égouttures éventuelles ne s'accumulent pas dans la cuvette de rétention.*

*Tout traitement en cuve enterrée ou non munie d'une capacité de rétention est interdit.*

*Le nom des produits utilisés sera indiqué de façon lisible et apparente sur l'appareil de traitement.*

### **9.6. Cuvette de rétention**

*La cuvette de rétention associée à la cuve de trempage sera bétonnée, étanche et de capacité au moins égale au volume de produit mis en oeuvre dans le bac de trempage.*

*Cette cuvette sera conçue de façon à :*

- être maintenue sèche et propre en permanence,*
- déceler immédiatement la présence de liquides à l'intérieur de celle-ci.*

*Elle comportera un point bas de pompage.*

### **9.7. Sécurité, alarme**

*Afin de déceler toute fuite ou débordement de la cuve de trempage, sera installé sur le point bas de la cuvette de rétention associée au bac de trempage, un dispositif de sécurité déclenchant une alarme sonore.*

*Pendant les périodes de non-activité de l'entreprise, l'installation de traitement comportera les sécurités nécessaires pour empêcher tout incident ou accident (telles que coupure eau et électricité, excepté alarme).*

### **9.8. Egouttage**

*- premier égouttage :*

*Le temps de transit sur la chaîne d'égouttage devra être de 6 heures minimum ou jusqu'à ce que les piles ne génèrent plus d'égouttures au moment de la reprise.*

*- fin d'égouttage, stockage :*

*En sortie de chaîne, les bois égouttés seront amenés et stockés sur des emplacements spécifiquement équipés pour éviter le transfert des produits actifs de traitement des bois vers la nappe (voir article 11).*

### **9.9. Prévention de la pollution des eaux**

*Une réserve de produits absorbants (sciure sèche) devra être disponible pour absorber des fuites limitées éventuelles.*

*Sont interdits tous déversements, écoulements, rejets, dépôts direct ou indirects de bains actifs, de produits concentrés et d'égouttures, ... aussi bien dans le milieu naturel que dans un réseau d'assainissement.*

*Les effluents visés à l'article précédent seront recueillis dans des capacités étanches et recyclés au maximum.*

*Les effluents non recyclages seront considérés comme déchets et traités comme tels.*

*Afin de limiter le volume des eaux souillées, toutes dispositions seront prises pour isoler au maximum cette activité des eaux pluviales, notamment les eaux de ruissellement.*

### **9.10. Contrôle de la nappe souterraine**

*Le contrôle de la nappe d'eau sera effectué à partir des piézomètres mentionnés à l'article 3.4.*

*Une analyse de l'eau de la nappe sous-jacente sera effectuée annuellement et les résultats seront transmis à l'inspection des installations classées.*

En cas de pollution accidentelle, l'exploitant devra procéder, à ses frais et sur l'injonction de l'inspecteur des installations classées, à la remise en état des sites pollués, de telle manière qu'il ne s'y manifeste plus les dangers ou inconvénients mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 19 juillet 1976.

#### 9.11. Déchets

Les résidus produits par l'activité de traitement (dépôts de fond de cuve de trempage, produits absorbants souillés, ...) ainsi que les emballages vides non repris par les fournisseurs, seront considérés comme déchets et traités comme tels.

Les déchets seront éliminés dans des installations réglementées à cet effet au titre de la loi du 19 juillet 1976 dans les conditions nécessaires pour assurer la protection de l'environnement. L'exploitant sera en mesure d'en justifier l'élimination, sur demande de l'inspecteur des installations classées.

#### 9.12. Registre et suivi de l'activité

Un compteur d'eau sera placé à l'arrivée de la station de traitement : il pourra être de type compteur horaire si les eaux sont pompées dans la nappe au moyen d'une pompe de débit connu.

Pour l'installation de traitement, sera ouvert un registre conservé sur le lieu d'utilisation et dans lequel seront consignés au fur et à mesure des opérations réalisées :

- pour les produits de traitement :
  - . la quantité livrée par le fournisseur,
  - . la quantité introduite dans l'appareil de traitement,
  - . la quantité restant en stock ;
  
- pour l'eau de dilution :
  - . le relevé du compteur d'eau avant dilution,
  - . le relevé du compteur d'eau après dilution,
  - . la quantité d'eau rajoutée ;
  
- pour les bois traités :
  - . le tonnage ou volume traité ;

avec les dates correspondantes.

Ce registre sera tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées. Un relevé mensuel de ce registre (ou photocopie) sera conservé au siège de l'entreprise.

#### 9.13. Entretien et contrôle

Le bac de trempage et éventuellement les cuves de stockage feront l'objet, tous les 18 mois, d'une vérification d'étanchéité.

*Cette vérification, qui pourra être visuelle, sera renouvelée après toute réparation notable ou dans le cas où la cuve de traitement serait restée vide 12 mois consécutifs.*

*Les canalisations et tuyauteries seront visitables et vérifiées avec la même fréquence.*

*Si les tuyauteries sont enterrées, elles seront placées dans des caniveaux de façon visitable.*

*Tous les travaux de réparation ou d'aménagement sortant du domaine de l'entretien courant ne pourront être effectués qu'après délivrance d'une autorisation délivrée par l'exploitant ou par l'agent responsable que celui-ci a désigné. Ces travaux ne pourront s'effectuer qu'en respectant les règles d'une consigne particulière et, si nécessaire, avec délivrance d'un permis de feu.*

#### **9.14. Arrêt de l'installation de traitement**

*En cas d'arrêt de l'installation de traitement, l'exploitant doit remettre le site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article 1er de la loi du 19 juillet 1976.*

*Les matières souillées par les substances utilisées seront éliminées dans des installations régulièrement autorisées à cet effet au titre de la loi du 19 juillet 1976.*

### **ARTICLE 10 - DEPOT DE PRODUIT DE TRAITEMENT**

#### **10.1. Implantation**

*Le dépôt, composé de 3 conteneurs de 1 000 litres, sera installé sur l'aire de traitement avec respect des impératifs suivants :*

*- les conteneurs seront placés en hauteur au-dessus d'une rétention et d'un support conçus pour diriger par gravité tout écoulement accidentel vers la rétention du bac de trempage ;*

*- les conteneurs seront placés dans une cage grillagée fermant à clé ;*

#### **10.2. Dilution, préparation du produit**

*La surveillance du dépôt, la gestion du stock ainsi que la surveillance de la préparation ou dilution du produit seront confiées à un agent responsable.*

*L'installation d'arrivée et d'utilisation de l'eau sera conçue et réalisée pour offrir le maximum de sécurité en période de gel (coupure générale hors gel).*

*Les opérations de dilution ou préparation seront obligatoirement réalisées sur des aires bétonnées étanches permettant de recueillir les égouttures et de les réintroduire dans le bac de trempage.*

**ARTICLE 12 - DIVERS**

**12.1. Produits dont l'emploi est désormais interdit pour le traitement des bois**

- le chlordane,
- l'heptachlore,
- l'HEOD ou dieldrine,
- l'endrine,
- l' $\alpha$  HCH et  $\beta$  HCH (isomères alpha et bêta de l'hexachlorocyclohexane),
- l'arsenic et ses composés,
- le mercure et ses composés.

**12.2. Produit dont l'emploi reste autorisé jusqu'au 4 avril 1994 :**

- l'HHDN ou aldrine.

**12.3. Echéancier**

Dans un délai de 3 ans à compter de la signature du présent arrêté, des améliorations seront apportées :

- dans le cadre des nuisances sonores :

. soit par la réalisation, en limite de propriété, côté lotissements, de hangars, bâtiments, bureaux, ... faisant office d'écrans anti-bruit,

. soit par traitement des sources bruyantes ;

- dans le cadre de la pollution des eaux :

. de préférence par la réalisation en limite de propriété, côté lotissements, de hangars de stockage de bois traités, pouvant également constituer écran anti-bruit.

Vu pour être annexé à  
l'arrêté préfectoral n° 149

en date du 20 AVR. 1994

Le Préfet

Le Secrétaire Général

Denis ROBIN

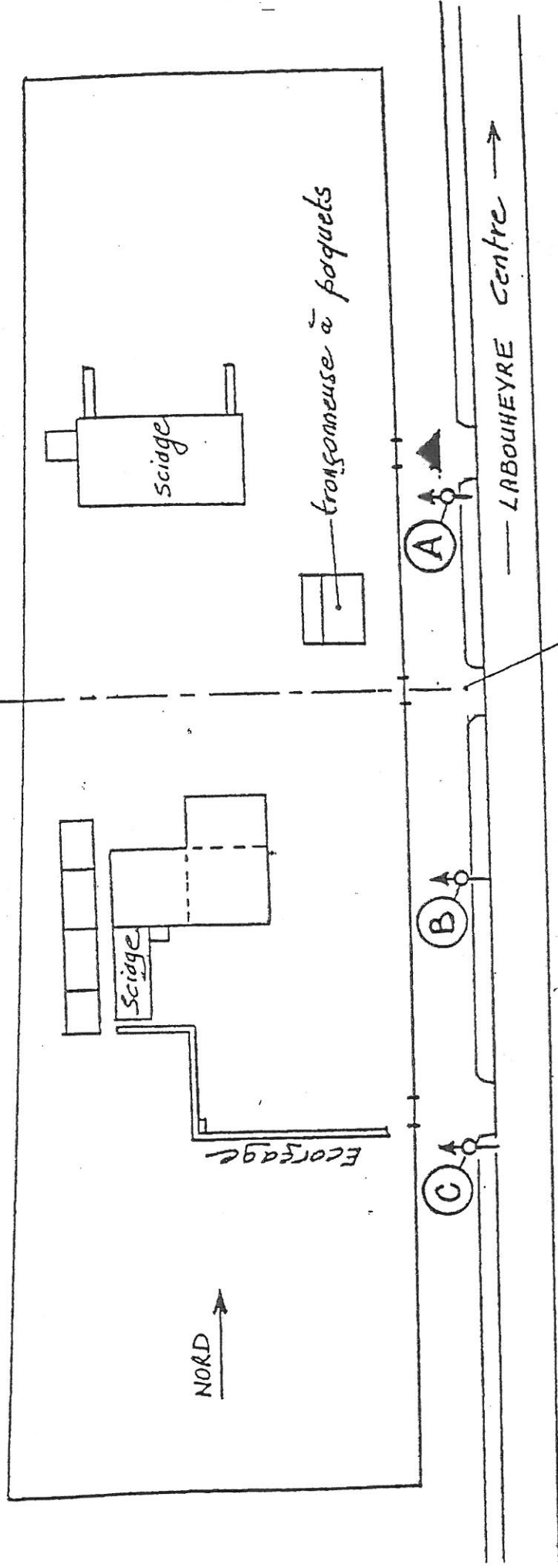
SCIERIE ARCHIMBAUD

Zone industrielle

40240 LABOUHEYRE

Nouvelles installations

Anciennes installations



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE.

### 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

#### Préparation :

Nom: XYLOPHENE AS  
Code du produit: X 6117A

#### Société/Entreprise :

Raison Sociale: XYLOCHIMIE  
Adresse: 7 boulevard Paul Emile VICTOR,92521 .NEULLY S/SEINE CEDEX.FRANCE.  
Téléphone : 01 47 15 83 00. Fax :01 47 15 83 58. Telex :630915 F.  
N° de téléphone d'urgence: 01 45 42 59 59.  
Société/Organisme: INRS.

#### Usage normal :

Produit de traitement des bois frais de sciage - Concentré fongicide

### 2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

#### Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).  
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

#### Autres substances apportant un danger :

Z 01826 ACIDE CITRIQUE Concentration  $\geq 0.00\%$  et  $< 2.50\%$ . Symbole: Xi R: 36  
Z 18 EAU ACIDE Concentration  $\geq 25.00\%$  et  $< 50.00\%$ . Symbole: Xi R: 38-41  
Z 1838 DIETHYL 2 HEXYL SULFOSUCCINATE DE SODIUM Concentration  $\geq 2.50\%$  et  $< 10.00\%$ . Symbole: Xi R: 36/38

#### Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

015-011-00-6 Cas 7664-38-2 ACIDE PHOSPHORIQUE ... Concentration  $\geq 0.00\%$  et  $< 2.50\%$ . Symbole: C R: 34  
Z 01409 PROPICONAZOLE Concentration  $\geq 2.50\%$  et  $< 10.00\%$ . Symbole: Xn N R: 51/53-22  
Z 01829 Cas 55406-53-6 IPBC -3-IODO-2-PROPYNIL BUTYL CARBAMATE Concentration  $\geq 2.50\%$  et  $< 10.00\%$ . Symbole: Xn N R: 41-50-20/22

#### Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

#### Autres composants :

PROPICONAZOLE :  $< 3.5\%$   
CARBENDAZIME :  $< 1\%$   
IPBC :  $< 3.5\%$

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque de lésions oculaires graves.

Risque d'effets irritants pour la peau.

### 4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

#### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

#### En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

# SINESTO B<sup>®</sup>

SINESTO B est un produit fongicide concentré, en phase aqueuse pour la protection temporaire du bois contre le bleuissement, sa formule est brevetée .

SINESTO B est un liquide clair, complètement soluble de couleur jaunâtre et de faible odeur . La matière active est une solution contenant un sel d'ammonium quaternaire et un sel sodique de l'acide éthylhexanoïque tamponnée de sel de borax .

Tous les composants de la matière active sont non-volatiles et ne présentent aucun risque pour la santé .

SINESTO B a été classé par le ministère de la santé finlandais comme le moins toxique des liquides pour la protection du bois il ne contient ni pentachlorophénol, ni pentachlorophénate. C'est un produit parfaitement sain pour l'environnement, les déchets de bois imprégnés de SINESTO peuvent être brûlés et même compostés.

SINESTO B a reçu un avis favorable du C S H P F le 02/07/1991 à l'utilisation en tant qu'agent fongicide pour la protection temporaire " anti-bleu " du bois destiné à l'emballage des fruits et légumes .

SINESTO B doit être utilisé conformément aux instructions du fabricant

## 1.1) COMPOSITION ET PROPRIETES CHIMIQUES :

### a) COMPOSITION :

- Chlorure de trimethyl cocoammonium	14 %
- Sel de sodium d'acide 2-éthylhexanoïque	26 %
- Borax ( Na <sub>2</sub> B <sub>4</sub> 10H <sub>2</sub> O )	5,6 %

### b) PROPRIETES :

- Point d'ébullition =	100°C
- point de congélation =	-18°C
- pH =	13
- densité =	1,082
- pH de la solution prête à l'emploi =	10 - 11

# Extrait du domini d'autorisation

## II. IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

Voir annexe 1 carte IGN au 1/25000  
 annexe 2 Relevé cadastral des abords de l'entreprise, sur un rayon de 300 m par rapport à l'installation objet de la demande (soit le 1/10 du rayon d'affichage)

L'entreprise dispose d'un terrain de 37.000 m2 en V, situé en zone industrielle dont elle est propriétaire, référencé au cadastre.

- Section F parcelles 38-39-40-41
- Section G parcelles 413-411-410-356-358-360-362

Actuellement, l'ensemble de l'activité est concentré sur la partie Nord du Site (scierie 1). Après réalisation du projet et de la scierie 2, l'essentiel des fonctions production occuperont schématiquement la partie centrale du terrain, alors que les parties extrêmes Nord et Sud sont principalement réservées au stockage de billons et rondins bruts, en attente de sciage.

L'entreprise ainsi implantée est bordée :

- ◆ au Nord : Entreprise de transport, Ets...
- ◆ à l'Ouest : Voie ferrée Bordeaux-Dax, puis forêt au-delà
- ◆ au Sud : Entreprise GTL : Groupement de Transporteurs des Landes
- ◆ à l'Est : Route de desserte de la Z.I et au-delà lotissement d'habitation (à plus de 50 m de la limite du site),

L'entreprise est implantée sur le site depuis 1985.



### III. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE OBJET DU DOSSIER

#### PREAMBULE

L'activité principale de l'entreprise sur le site considéré est le sciage de grumes et la production de débits de dimensions très standardisées et peu nombreuses.

Longueur : 1,20 m et 1,00 m

Largeurs : 80 m/m - 100 m/m et 145 m/m

Epaisseurs : 15 m/m - 18 m/m et 22 m/m

Ces sciages sont destinés exclusivement à la fabrication de palettes de manutention, de produits d'emballages et de pallox. Ils sont ainsi livrés comme produit intermédiaire aux fabricants de ces types de production.

L'essence de bois utilisée est exclusivement du pin maritime en provenance des massifs forestiers avoisinants.

Cette famille d'essence importante en France est sensible au champignon de bleuissement qui contamine les bois quelques jours seulement après l'abattage, et qui par ses développements noirâtres inesthétiques et irréversibles déprécie considérablement la valeur des bois sciés (rapport de l'ordre de 4 à 1).

Il est donc nécessaire pour éviter cette perte économique, de protéger les sciages par un traitement fongicide temporaire, jusqu'à ce que ces bois aient été amenés, par séchage naturel ou artificiel, à un degré de siccité de moins de 20 % (sec à l'air) au dessous duquel la contamination ne peut plus avoir lieu.

Ce traitement temporaire, dit traitement antibleu, est donc une nécessité économique pour l'entreprise, et plus généralement pour la valorisation de la filière bois.

Actuellement, il n'existe qu'une unité de sciage, qui produit les débits à partir de noyaux de déroulage que nous recevons des Ets R.O.L à LABOUEYRE.

Après réalisation du projet, notre site comprendra deux unités de sciage distinctes.

1. L'unité de scierie n° 1, telle qu'actuellement et travaillant des noyaux de déroulage. Les débits issus de ces noyaux ne sont pas traités contre le bleuissement car il ne s'agit que de coeur (duramen) qui n'est pas sensible au champignon.
2. L'unité n° 2, de conception semblable à l'unité n° 1, mais alimentée en petites grumes, et dans laquelle est intégrée une station de traitement en raison de la forte proportion d'aubier très sensible au bleuissement.

Dans les deux cas le processus de fabrication des sciages est très semblable et est exposé sous point 3 de façon globale, en précisant le cas échéant les particularités propres à l'une ou à l'autre unité. Sous point 1 et 2, nous présenterons séparément les 2 unités de sciage et enfin sous point 4 les particularités de l'installation de traitement.

#### 1. DESCRIPTION DE L'UNITE DE SCIERIE N° 1 (cf plan annexe 4/1)

##### 1.1 - Le hall de fabrication

Il abrite 2 lignes de sciage identiques ainsi que le bureau et locaux techniques.

##### 1.1.1 - Dimensions

Longueur hors tout.....	45 m
Largeur hors tout.....	24 m
Hauteur sous sablière.....	6 m
Surface.....	1.080 m2

##### 1.1.2 - Structure

Fondation.....	béton
Sols.....	béton
Charpente.....	métal
Couverture.....	fibro/métal
Parois.....	partie métal partie parpaings enduits

##### 1.1.3 - Implantation

Le bâtiment est implanté en partie Nord du terrain, (cf plan de masse annexe 3).

Les distances les plus courtes par rapport aux limites du site sont d'environ 15 m vers l'Ouest (voie ferrée) et environ 40 m vers l'Est (route)

## 1.2 - Les équipements annexes

### 1.2.1 - Les 2 quais de chargement

Situés à chaque extrémité du bâtiment, ils permettent le stockage des noyaux en attente d'usinage.

### 1.2.2 - L'installation d'aspiration

Elle récupère les poussières et copeaux de sciage vers un cyclone et benne situés contre le pignon Ouest (à noter que cette unité ne génère aucun autre déchets de bois).

### 1.2.3 - Magasin/garage

Situé à l'écart, en bordure Est, ce bâtiment de 15 m x 18 m abrite également une installation de tronçonnage des paquets.

## 1.3 - Le matériel de production

Les principales machines figurent sur le plan en annexe 4/1.

Position	Nature	Puissance installée
1	Quai et dérouleur	10 kW
2	Calibreur	80 kW
3	Multilame	2 x 50 kW
4	Aspiration	30 kW
5	Transfert et divers	20 kW
6	Tronçonneuse à paquets	10 kW

Les postes 1 à 3 sont doublés (2 lignes de fabrication) ce qui conduit à une puissance totale installée de 440 kW.

## 2. DESCRIPTION DE L'UNITE DE SCIERIE N° 2 (cf plan annexe 4/2)

### 2.1 - Le bâtiment

Il abrite la ligne de sciage, débit, tronçonnage ainsi que l'installation de traitement.

### 2.1.1 - Dimensions

Longueur hors tout.....	59 m
Largeur hors tout.....	40 m
Surfaces couvertes.....	1.350 m <sup>2</sup>

### 2.1.2 - Structure

Fondations.....	béton
Sols.....	béton
Charpente.....	acier
Couverture.....	fibro/métal
Parois.....	métal/maçonnerie

### 2.1.3 - Implantation

Le bâtiment est implanté en position centrale à des distances par rapport aux limites Ouest et Est de la propriété de respectivement 25 m et 35 m.

## 2.2 - Les équipements techniques annexes

### 2.2.1 - Le poste d'écorçage de grumes/triage

Ce poste comprend l'écorçeuse proprement dite, ainsi que les transporteurs à chaînes en amont et en aval vers la ligne de sciage. Cet ensemble comprend également la station de triage des billons selon leur catégorie de diamètre.

### 2.2.2 - Les transporteurs à déchets

La ligne de sciage est équipé de convoyeurs à déchets récupérant les sciures, coursons etc... pour les diriger vers une zone de stockage et de chargement.

### 2.2.3 - Le stockage des déchets

Cette zone organise le stockage séparé des sciures et des coursons/plaquettes, ainsi que les aires de chargement sur camion, sous couverture.

## 2.3 - Le matériel de production

Les machines figurent sur le plan d'ensemble en annexe 4/2.

### 3. LE PROCESSUS DE FABRICATION

#### 3.1 - Préparation des grumes (unité n° 2)

Les grumes stockées et classées sur les zones mentionnées en annexe 3 sont prises par les chariots à fourches et déposées sur le transporteur d'alimentation de l'écorceuse.

En sortie d'écorçage, elles peuvent être triées par dimensions dans des casiers confectionnés à cet effet et être ensuite dirigées vers les 2 lignes de sciage.

#### 3.2 - Lignes de sciage

Les grumes subissent alors une série d'interventions successives et automatiques :

- ♦ tronçonnage en un multiple de la longueur finale du débit
- ♦ fraisage destiné à donner une section circulaire régulière déterminée par le diamètre initial des billes et les possibilités de débit ultérieur
- ♦ coupe de longueur des billons aux dimensions finale de débit (1,2 m)
- ♦ calibrage pour préparer le sciage en long
- ♦ sciage par scie multiple à lames circulaires.

Les débits sont alors empilés par paquets bois sur bois de 1 m x 1 m sur 1,20 m, qui sont ensuite dirigés vers la station de traitement décrite au chapitre suivant.

En ce qui concerne l'unité n° 1, celle-ci reçoit des noyaux de déroulage qui correspondent à un état de billon fraisé. Le processus est alors identique à partir de ce point, mis à part le fait que les sciages sont tronçonnés aux longueurs finales (1,20 m) à l'état de paquet, par la tronçonneuse à paquet sous position 1.2.3.

#### 3.3 - Nature des productions

Elles sont décrites en tête du présent chapitre sous la rubrique "préambule".

### 3.4 - Quantités et rendement matière

L'unité n° 1 a une production de 10.000 m3/an de sciage finis, à partir de 14.000 t de noyaux de déroulage (env. 17.000 m3) soit un rendement matière de 58 %. Rappelons que les productions ne sont pas traitées, et que les pertes de rendements se retrouvent exclusivement sous forme de copeaux ou sciures.

L'unité n° 2 a une production prévue sur 93 de 12.000 m3. En année pleine, cela représentera 20.000 m3/an en doublant les lignes de sciage (extension en pointillé sur les schéma 4/2).

Dans ce cas, le volume grumes correspondant est de 45.000 m3 avec un rendement matière de 44 %.

Le processus engendre donc des pertes matières de l'ordre de 25.000 m3 pour l'unité 2, et de 7.000 m3 pour l'unité 1. L'expérience que nous avons à notre établissement principal de SECONDIGNE, dans des conditions de travail identiques, nous permet d'évaluer la répartition de ces pertes comme suit :

	Unité 2	Unité 1
Déclignures	2.000 m3	-
Plaquettes	8.000 m3	-
Ecorces	8.000 m3 (cube réel)	-
Sciures	7.000 m3 (réel)	7.000 m3

Tous les déchets sont livrés aux Ets R.O.L pour fabrication de panneaux de particules à l'exception des écorces qui sont envoyées à des pépiniéristes et partiellement à l'export (Angleterre).

### 3.5 - Flux et stockages

Ces données correspondent à l'état de production maximum.

L'approvisionnement en grumes se fait par camion de 50 stères, 6 fois par jour en moyenne et 3 fois par jour pour les noyaux.

Le stock permanent de bois brut sur le site est en moyenne de 2.000 m3 grumes et environ 100-200 m3 noyaux.

Le stock de sciages finis est en moyenne de 1.500 m3.

Le taux de rotation de ce stock est en moyenne d'environ 10 jours, la marchandise étant en principe livrée rapidement après fabrication. Les pointes constatées correspondent aux périodes qui précèdent les besoins spécifiques saisonniers. La nécessité d'étaler la production pour pouvoir répondre dans les délais à cette demande brutale, entraîne la constitution d'un stock tampon.

Position	Nature	Puissance installée
1	Ecorçage	35 kW
2	Tronçonnage	20 kW
3	Fraiseuse WEBRA	50 kW
4	Coupe à longueur	20 kW
5	Profileuse	80 kW
6	Multilame	2 x 50 kW
7	Aspiration	30 kW
8	Compresseur	20 kW
9	Transferts, divers	20 kW
	Total puissance installée	<u>375 kW</u>

Cela conduit, avec l'unité de sciage n° 1, à une puissance totale installée de 815 kW pour laquelle nous avons prévu un transfo global de 630 KVA.

Les expéditions représentent en moyenne 4 camions de 35 m<sup>3</sup> jour.

L'évacuation des déchets représente également en moyenne 4 camions de 40 m<sup>3</sup> par jour.

### 3.6 - Dispositions réglementaires correspondantes

#### ■ Protection "environnement"

L'atelier étant situé à plus de 30 m de bâtiments tiers habités, et la puissance installée étant supérieure à 100 kW, l'installation est déclarable au titre de la rubrique 81 B de la nomenclature des installations classées.

Etant situé à moins de 100 m de bâtiments tiers (direction Est) et le stock de bois étant supérieur à 1.000 m<sup>3</sup>, il est également déclarable au titre de la rubrique 81 bis de cette même nomenclature.

#### ■ Protection des travailleurs

Toute notre activité est soumise au contrôle de la médecine du travail de MONT DE MARSAN qui assure le suivi de la santé du personnel dans les conditions découlant de l'exposition respective des personnes.

## 4. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT

### PRELIMINAIRE

Rappelons que le traitement, implanté dans le bâtiment 2, ne concerne que les bois usinés dans cette scierie 2, soit 13.000 m<sup>3</sup> en l'état actuel (1 ligne) et éventuellement 20.000 m<sup>3</sup> en production maximum (extension à 2 lignes).

#### 4.1 - Le bâtiment

L'installation de traitement occupe une partie du hall de fabrication sur une surface spécifiquement réservée de 260 m<sup>2</sup> environ (20 m x 13 m) convoyeur d'alimentation des piles en sus.

#### 4.2 - Les équipements techniques annexes

L'alimentation électrique des différentes machines de l'installation de traitement est assurée en 380 V triphasé, comme le reste du bâtiment.

Cette partie dispose également de lampes d'éclairage et d'une arrivée d'eau pour la confection des solutions de traitement.

#### 4.3 - Le matériel de production

Croquis en annexe 5, et photos annexe 7 de notre installation identique de SECONDIGNE.

Le matériel principal est le bac de traitement, autour duquel sont agencés plusieurs dispositifs permettant l'automatisation du processus.

#### 4.3.1 - Le transporteur à rouleaux

-----

Ce transporteur, mobile sur rails, assure le transport des piles de bois depuis les zones d'empilage, jusqu'à la station de traitement.

Largeur hors tout	environ 1,5	m
Longueur hors tout	environ 3	m
Longueur utile	environ 2,60	m

#### 4.3.2 - Le portique de chargement

-----

Constitué d'un cadre métallique et de vérins hydrauliques. Ce portique est mobile sur chemin de roulement et assure la translation des charges de bois entre le transporteur à rouleaux, le bac de traitement et la station d'égouttage. Les fourches et presseurs sont mobiles dans le sens transversal, pour l'immersion dans le bac ou la dépose sur la station d'égouttage. Ce portique est conçu pour la manipulation de 2 piles côte à côte.

#### 4.3.3 - Le bac de trempage

-----

Réalisé en tôle d'acier, il est rigidifié par une nacelle en caisson de tôle soudée.

Longueur :	4.000	m/m
Largeur :	1.700	m/m
Hauteur :	1.800	m/m
Epaisseur tôle :	4	m/m
Volume total :	12.240	litres

#### 4.3.4 - Une fosse de rétention

-----

Dans laquelle est implanté le bac de trempage, et qui se prolonge sous l'extrémité de la station d'égouttage et qui communique avec le local réserve de concentré.

Longueur :	11.500	m/m
Largeur :	2.000	m/m
Profondeur :	600	m/m
Volume total :	13.800	litres

#### 4.3.5 - Une station d'égouttage

-----

Elle se compose de 8 transporteurs à chaîne, sur lesquels le portique de chargement vient déposer les piles de bois qui viennent d'être trempées.

La surface de stockage est de 13 m x 7.00. Cette surface est entièrement protégée par une tôle de récupération d'égouttures, en profilé acier, inclinée, qui ramène les égouttures vers un petit bac de récupération situé en tête de la station, à partir duquel le produit est recyclé dans le bac de trempage.

#### 4.3.6 - Une unité de préparation de la solution

-----

Destinée à confectionner la solution dans les conditions les plus rigoureuses et à alimenter le bac de trempage. Elle se compose de :

##### 4.3.6.1 - Stockage de concentré

-----

Sous forme de container de 1.000 litres livré et repris par le fournisseur de produit.

##### 4.3.6.2 - Installation de dosage

-----

Gérant automatiquement l'alimentation en eau et l'alimentation en concentré, au moyen de doseurs et volucompteurs, pour confectionner une solution à un titre prédéterminé. La quantité de solution à ajouter dans le bac est également pré-programmé.

##### 4.3.6.3 - Une rétention secondaire

-----

Au dessous des dispositifs de dosage et container de concentré. Elle est constitué d'un rang de parpaing de 20 cm maçonné entourant une surface de 4 m x 5 m représentant un volume de 4.000 litres. En cas de débordement cette rétention communique avec la rétention principale sous § 2.3.4.

#### 4.3.7 - Une armoire de commande

-----

Regroupant les commandes électriques

- ◆ du transporteur à rouleaux
- ◆ du portique de chargement
- ◆ de la station d'égouttage
- ◆ de l'installation de préparation de solution.

Cette armoire est également munie d'un calculateur enregistreur permettant de comptabiliser les volumes de bois traités, de produit consommé, et d'en déduire les rations correspondants.

#### 4.3.8 - Une réserve de concentré

-----

Petit local permettant le stockage des containers non en service, sous grillage fermé à clef.

## 5. LE PROCEDE DE TRAITEMENT ANTIBLEU

### 5.1 - Manipulations préliminaires sur le produit

Le produit de traitement est livré par le fabricant, sous forme de concentré liquide, conditionné en container repris de 1.000 litres de capacité.

La solution s'obtient par mélange de concentré et d'eau, par l'intermédiaire du dispositif de dosage automatique, après programmation du titre.

Le contrôle du titre s'effectue par réfractométrie et permet de rétablir si besoin est le dosage, par apport plus important de concentré ou d'eau.

Toutes les interventions sont effectuées sans qu'il y ait contact direct entre le personnel et le produit.

### 5.2 - Piles de bois

Les charges de bois, quelles que soient les dimensions unitaires des pièces, ont des dimensions standards de :

Largeur :	1 m
Hauteur :	1 m
Longueur :	1,20 m (quelquefois 1 m)
Volume :	1,2 m3 (alternative 1 m3)

### 5.3 - Description du cycle de traitement

Dès qu'une pile de bois est confectionnée à l'un des postes d'empilage, elle est transférée sur le transporteur d'alimentation. Lorsque ce transporteur est chargé de 2 piles, le cycle automatique s'enclenche, avec les phases suivantes :

- ◆ déplacement du portique au droit du transporteur et saisie des piles (30")
- ◆ transfert latéral devant le bac (45")
- ◆ descente des piles dans le bac (30")
- ◆ temps de traitement (1'30")
- ◆ remontée des piles (30")
- ◆ Egouttage au dessus du bac (1'30")
- ◆ transfert vers la station d'égouttage (30")
- ◆ dépose sur les chaînes de transport et avancement des chaînes d'environ 1,50 m (15")
- ◆ retour du portique en position d'attente (30")

La durée totale du cycle automatique est donc de 6'30" environ.

### 5.4 - Sortie de l'installation

A chaque cycle de traitement, les chaînes de la station d'égouttage progressent d'un intervalle, permettant ainsi le remplissage complet de la surface de stockage. Lorsque les piles arrivent à l'autre extrémité des chaînes, elles sont reprises par chariot élévateur pour dégagement et stockage.

Cette station d'égouttage/séchage permet de stocker 4 piles de front, sur 8 rangées (13 m de longueur disponible) soit 32 piles en capacité maximum représentant 38,4 m<sup>3</sup>.



**SCIERIE ARCHIMBAUD**  
954 route de la Grande Lande  
40210 LABOUHEYRE

**Opération collective pilotée par la CCI des Landes**  
**Evaluation Simplifiée des Risques du site de la société**  
**ARCHIMBAUD à Labouheyre (40)**

**- Préparation de l'étape B -**

**Février 2004**  
A 32320 – 01 - Version B

## Sommaire

<b>1. Programme d'investigations .....</b>	<b>2</b>
1.1. Programme.....	2
1.2. Recommandations générales .....	2
<b>2. Fiche de synthèse – programme Etape B.....</b>	<b>3</b>

### Figures

Figure 1 – Programme étape B proposé .....	7
--	---

### Tableaux

Tableau 1 – Moyens de prélèvements existants.....	3
Tableau 2 – Programme d'analyses.....	4

# 1. Programme d'investigations

## 1.1. Programme

Compte tenu des informations collectées dans le cadre de l'étape A, le programme de l'étape B recommandé est synthétisé dans :

- La fiche de synthèse du programme (modèle établi par la CCI des Landes)
- La figure jointe ci-après.

## 1.2. Recommandations générales

D'une façon générale, les normes de référence suivantes devront être suivies pour :

- La réalisation des prélèvements d'échantillons de sols et d'eaux
- Norme NF X31-100 : qualité des sols ; Echantillonnage ; méthode de prélèvement d'échantillons de sol.
- Norme FD X 31-615 : qualité du sol : méthodes de détection et de caractérisation des pollutions ; prélèvements et échantillonnage des eaux souterraines dans un forage.
- Norme NF X 31-614 : qualité du sol – méthode de détection et de caractérisation des pollutions ; réalisation d'un forage de contrôle de la qualité de l'eau souterraine au droit d'un site potentiellement pollué.

Les analyses devront être confiées dans la mesure du possible à des laboratoires accrédités par le COFRAC pour les programmes d'analyses concernés.

## 2. Fiche de synthèse – programme Etape B

Entreprise ARCHIMBAUD

Localisation : LABOUEHYRE

### • Argumentaire expliquant le choix des solutions proposées :

Un réseau de piézomètres devrait être implanté prochainement. Des résultats d'analyses d'eau devraient être disponibles pour l'Etape B. L'implantation prévue pour les 3 ouvrages est précisée en figure 1 ci-après.

Dans la mesure où :

- le programme d'analyses qui sera réalisé aura intégré les analyses que nous préconisons pour les sols,
- le nivellement des ouvrages et les relevés des niveaux qui seront réalisés auront confirmé que les ouvrages PZ2 et PZ3 sont bien en aval du site,

aucune investigation sur les eaux souterraines n'est préconisée ci-après. Notons cependant que l'implantation prévue pour les ouvrages ne permet pas de « capter » les zones les plus au Nord du site. En fonction des résultats d'analyses des sols, des investigations complémentaires sur les eaux pourront être nécessaires.

### • Y a-t-il des moyens de prélèvements existants ?

Oui  Non

Tableau 1 – Moyens de prélèvements existants

Type	Caractéristiques :		Description (matériaux de construction ...)
	Profondeur	Diamètre	
Forage	18-20 m		Buse béton, un robinet permet des prélèvements en sortie.

Peut-il être utilisé : - pour la réalisation de prélèvements ?

Oui  Non

- pour le réseau de surveillance des eaux souterraines

Oui  Non

**Tableau 2 – Programme d'analyses**

Zone concernée	Milieu à échantillonner	Nature des sols	Nb de sondages et mode de prélèvement (type et caractéristiques)	Nombre d'échantillons	Type et nombre d'analyses recommandées
Atelier d'entretien	Sol	Sol bétonné	S1 : zone de vidange devant le bâtiment Carottage et sondage tarière à 1.50 m S2 : proximité de la fosse de vidange à l'intérieur du bâtiment et de la zone de stockage des huiles Carottage et sondage tarière à 2 m	1 échantillon  2 échantillons	HCT (2 ou 3 analyses)
Cuve fuel actuelle			Pas de sondages prévus car des analyses d'eau seront disponibles en PZ2.		
Stockage de bois extérieur	Sol	Sol bétonné	2 sondages carottage et sondage tarière à 1.50 m. (S3 et S4)	1 à 2 échantillons par sondage	Propiconazole, Carbendazime, IPBC, Bore (2 analyses)
Bac de trempage			Pas de sondages prévus car des analyses d'eau au niveau du forage seront prévues dans l'Etape B.		
Zone de lavage des machines à côté du groupe électrogène	Sol	Sol bétonné	1 carottage et sondage tarière à 1.50 m S5	1 échantillon	HCT (1 analyse)

Zone concernée	Milieu à échantillonner	Nature des sols	Nb de sondages et mode de prélèvement (type et caractéristiques)	Nombre d'échantillons	Type et nombre d'analyses recommandées
Dépôt de ferrailles					
	Pas de sondage prévu, à priori peu de risques de pollution.				
Zone du transformateur n°2 (explosion d'un ancien transformateur)	Sol	Sol bétonné	(Eventuellement) 1 sondage carottage + tarière à 1.50 S6	1 échantillon	HCT (1 analyse)
Forage	Eau souterraine				Propiconazole, Carbendazime, IPBC, Bore

(voir repérage sur plan)

Dans la mesure où le stockage d'huiles constaté le jour de la visite devant le hangar n° 6 était un stockage temporaire, nous ne proposons pas de sondages dans cette zone.

*Evaluation Simplifiée des Risques du site de la société ARCHIMBAUD à Labouheyre (40)  
Rapport de préparation de l'étape B*

Dans le cas de prélèvements de sol, des échantillons moyens devront être constitués. En fonction des observations de terrain, les prélèvements pourront être réalisés de la façon suivante.

- Constitution d'un échantillon moyen sur la hauteur de sondage,
- ou,
- constitution de plusieurs échantillons moyens par tranche de 0.50 m à 1 m ; puis sélection des échantillons à envoyer au laboratoire en fonction des indices de pollution.

Remarque : des modes de sondages autres que celui proposé dans le tableau peuvent éventuellement être utilisables.

Un nivellement des piézomètres, au minimum en relatif ou de préférence en absolu (rattachement au NGF) est nécessaire pour confirmer le sens des écoulements au droit du site.





**SCIERIE ARCHIMBAUD**  
954 route de la Grande Lande  
40210 LABOUHEYRE

**Opération collective pilotée par la CCI des Landes**  
**Evaluation Simplifiée des Risques du site de la société**  
**ARCHIMBAUD à Labouheyre (40)**

**- Réseau de surveillance des eaux souterraines -**

**Février 2004**  
A 32320 - 01 - Version B

## Sommaire

<b>1. Contexte environnemental du site.....</b>	<b>2</b>
1.1. Contexte hydrogéologique.....	2
1.2. Contexte géologique.....	3
1.3. Contexte hydrologique .....	4
<b>2. Définition d'un réseau de surveillance.....</b>	<b>5</b>

### Tableaux

Tableau 1 – Caractéristiques des ouvrages du réseau de surveillance .....	5
---	---

### Figure

Figure 1 – Localisation des ouvrages de surveillance.....	6
---	---

# 1. Contexte environnemental du site

## 1.1. Contexte hydrogéologique

### 1.1.1. Aquifères

Les aquifères suivants sont présents au droit du site :

➤ Les réservoirs des nappes Plio-Quaternaire :

Les assises du Quaternaire constituées de sables grossiers et gravillons constituent un réservoir aquifère dont le potentiel d'exploitation est important.

L'absence de protection naturelle sus-jacente de cette nappe l'expose de ce fait aux risques de pollutions de surface par infiltration des eaux météoritiques.

➤ Le réservoir du Miocène Moyen à supérieur :

La partie basale de cet horizon, caractérisée par des faciès de calcaires coquilliers, produit des eaux de qualité physico-chimique satisfaisante recherchées pour l'alimentation en eau potable. La productivité de ce réservoir reste cependant moyenne avec des niveaux piézométriques situés autour de + 70 NGF à + 50 NGF d'Est en Ouest.

### 1.1.2. Nappe superficielle

Compte tenu du contexte environnemental du site, la nappe superficielle peut être caractérisée par les informations suivantes :

Sens d'écoulement présumé :

La nappe superficielle est directement alimentée par la pluviométrie.

Les courbes isopièzes, très influencées par les dépressions topographique, montrent un important drainage à partir du réseau hydrographique.

Les écoulements au droit du site suivraient donc la pente naturelle des terrains en direction du Nord-Ouest.

Une étude hydrogéologique en cours de réalisation par le Cabinet Voisin confirmerait ce sens d'écoulement.

Niveau de l'eau attendu au droit du site : D'après M. BARTH, le niveau d'eau se trouve entre 3 et 5m/sol

La nappe superficielle n'est pas protégée vis à vis des pollutions de surface.

### 1.1.3. Vulnérabilité des aquifères profonds

L'étude des coupes géologiques des forages environnants, montre la présence de couches marneuses imperméables à la base du Plio-Quaternaire et du sommet du Miocène.

La nappe Miocène semble donc protégée des pollutions provenant de l'aquifère plio-quaternaire sus-jacent.

## 1.2. Contexte géologique

L'analyse de la carte géologique de SABRES montre que le site est localisé sur des terrains notés NF2. Il s'agit de la Formation du Sable des Landes. Cette accumulation sableuse est constituée de sables plus ou moins fins, blanchâtres ou jaunâtres, à nombreux minéraux lourds. La partie supérieure NF2, le plus souvent très éolisée, est marquée par une phase de ruissellement intense.

L'analyse des coupes géologiques de forages réalisés dans les environs du site (voir **annexe A du rapport Etape A**) montre les terrains suivants :

### **Forage n°08986X0050/F : (à environ à 1.8 km au Sud du site étudié)**

- De 0 à 8 m : Sable grossier gris et gravillons (Quaternaire)
- De 8 à 45 m : Sable tourbeux gris devenant marron (Quaternaire)
- De 45 à 80 m : Sable beige argileux à graviers (Plioquaternaire)
- De 80 à 92 m : Marne grise sableuse, bois à la base (Plioquaternaire à Miocène)
- De 92 à 127 m : Alternance de grès gris tendre et de marnes vertes, passées d'argile (Miocène)
- De 127 m à 150 m : Grès gris très coquillier (Miocène)

## 2. Définition d'un réseau de surveillance

Le tableau suivant synthétise les caractéristiques des piézomètres qui vont être prochainement implantés afin de répondre aux obligations de l'article 65 de l'arrêté du 2 février 1998 modifié par l'arrêté du 3 août 2001. Ils seront à priori mis en place avant fin 2003 (suite à une étude du cabinet Voisin) et auront une profondeur de l'ordre de 8 m.

Ces piézomètres sont destinés à la surveillance de la qualité des eaux de la nappe superficielle.

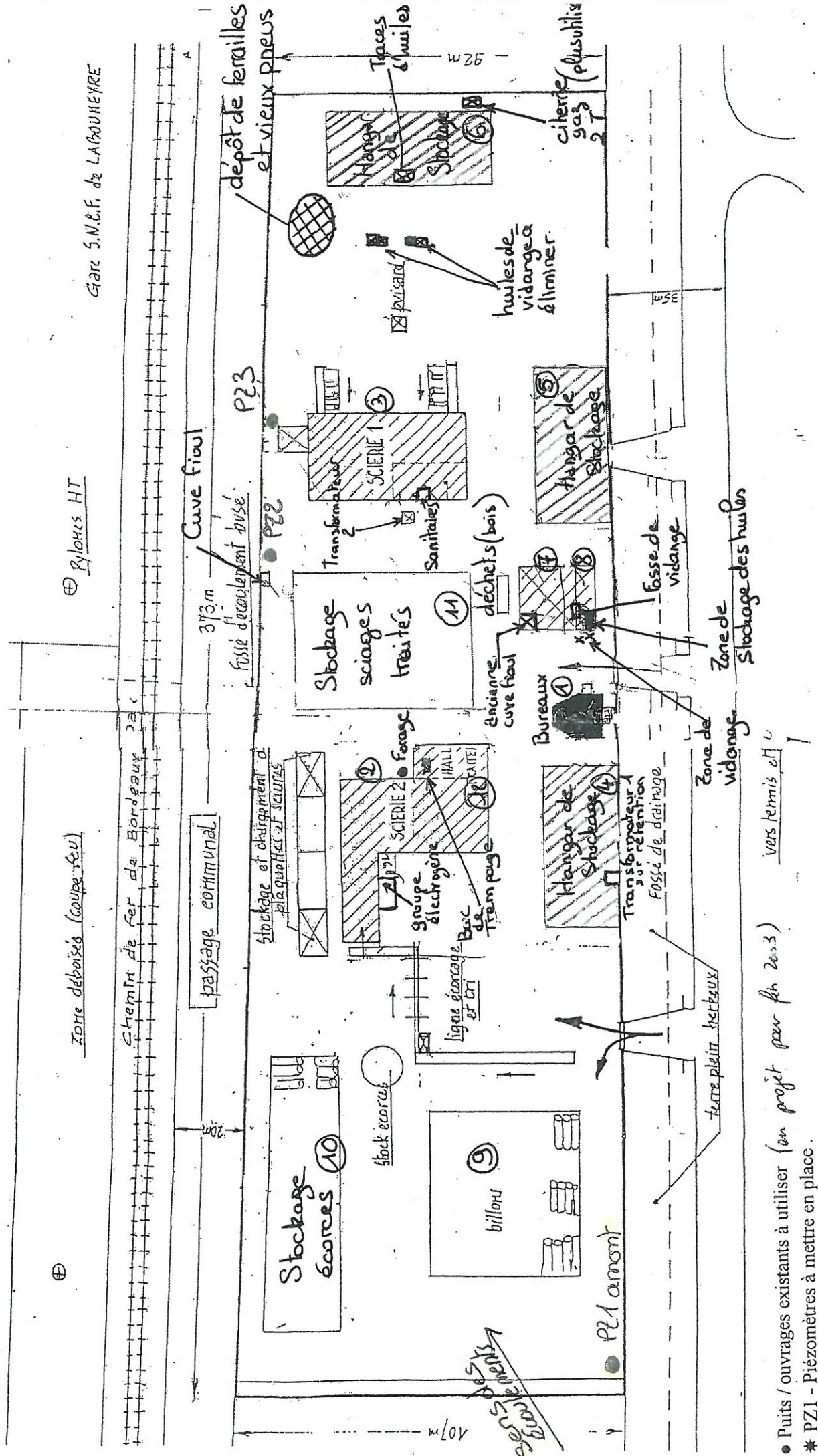
**Tableau 1 – Caractéristiques des ouvrages du réseau de surveillance\***

Ouvrages	PZ1	PZ2	PZ3
<b>Position par rapport à l'écoulement</b>	amont	aval	aval
<b>Localisation sur le site</b>	Angle Sud Est du site	A côté de la cuve de fioul à l'Ouest	Derrière la scierie n°1
<b>Profondeur</b>	-	-	-
<b>Position des crépines</b>	-	-	-
<b>Diamètre</b>	-	-	-

\* Définie par le Cabinet VOISIN – Travaux en cours



Figure 1 – Localisation des ouvrages de surveillance



● Puits / ouvrages existants à utiliser (en projet pour fin 2013)  
\* PZ1 - Piézomètres à mettre en place.

02/2004

# 1. Synthèse

## 1.1. Introduction

Dans le cadre d'une opération pilotée par la C.C.I. des Landes, la société ANTEA a été chargée de réaliser l'Etape A de l'Evaluation Simplifiée des Risques (ESR) de 40 scieries, conformément au guide édité par le Ministère de l'Environnement et le BRGM : « Gestion des sites (potentiellement) pollués » dans sa version 2 de mars 2000.

La présente synthèse résume les principales informations collectées sur le site de la société ARCHIMBAUD à Labouheyre (40) dans le cadre de l'étape A

## 1.2. Sources d'information

Les informations collectées proviennent de :

- Pour le contexte environnemental : données du BRGM (banque de données du sous sol) ; carte IGN et carte géologique ; visite du voisinage du site.
- Pour l'historique du site : visite détaillée du site et entretien avec Monsieur BARTH, responsable du site.

## 1.3. Caractéristiques du site

Le site étudié est localisé sur la commune de Labouheyre (40) et occupe une surface d'environ 37000 m<sup>2</sup>.

Les activités voisines constatées sont les suivantes :

- Au Nord : Entreprise de transports
- Au Nord-Ouest du site (en aval) : vestiges d'une ancienne scierie. Un traitement au créosote aurait eu lieu au niveau de cette usine. Il n'y a pas d'habitations en aval immédiat du site.
- A l'Ouest : Voie ferrée Bordeaux-Dax, puis forêt au-delà.
- Au Sud : Entreprise GTL : Groupement des transporteurs des Landes

- A L'Est : Route de desserte de la Zone Industrielle et au-delà, un lotissement d'habitation ( à plus de 50 m de la limite du site).

Il s'agit d'une installation classée (ICPE) soumise à autorisation (arrêté d'autorisation d'exploiter en date du 20 avril 1994).

#### 1.4. Historique du site

La scierie est exploitée par la société ARCHIMBAUD depuis 1985.

La scierie 1 a été installée en 1985 dans un atelier qui fabriquait des **huisseries**. Il s'agissait des **Ateliers Saint jacques** (à priori ce n'était pas une ICPE). La scierie 2 a été construite en 1993 sur un terrain occupé par un **stockage de voitures neuves en transit**.

A l'origine le site était un marécageux.

Les produits utilisés ou ayant été utilisés sur le site sont les suivants :

Produits	Usage
➤ Depuis 1985, le SINESTO B est le XYLOPHENE AS sont utilisés en alternance.	Produits de trempage
➤ Fuel :	Utilisé pour l'alimentation des chariots élévateurs.
➤ Huiles :	Servent de lubrifiant pour les véhicules et les machines.

#### 1.5. Identifications des dangers et évaluation des risques

D'après l'historique du site, les principales zones à « risques » de pollution des sols et eaux souterraines identifiées sur le site sont les suivantes :

**Tableau 4 – Synthèse des zones à risques**

<b>Zone</b>	<b>Produits ou installations concernés</b>
Atelier d'entretien (stockage des huiles et zone de vidange)	Hydrocarbures
Cuve fuel actuelle	Hydrocarbures
Stockage de bois extérieur	SINESTO B, XYLOPHENE AS
Bac de trempage	SINESTO B, XYLOPHENE AS
Zone de lavage des machines à côté du local groupe électrogène	Hydrocarbures
Dépôt de ferrailles	Métaux
Zone de stockage des huiles de vidange avant élimination – devant le hangar n°6	Hydrocarbures
Réseau d'eau pluviales	Hydrocarbures

Les vecteurs de transfert favorisant la dispersion d'une éventuelle pollution sont les suivants :

- dans les zones imperméabilisées (revêtement béton) : ruissellement des eaux météoriques et sortie le fossé Ouest via le réseau eaux pluviales.
- Infiltration dans les zones où le béton est en état moyen, en direction du sous-sol.
- migration des eaux souterraines qui s'écoulent à priori en direction du Nord-Ouest.

Les cibles qui peuvent être atteintes par une pollution potentielle issue du site sont les suivantes :

- **les employés du site** (pour l'usage actuel)
- **les eaux souterraines** : trois ouvrages destinés à une alimentation en eau collective et trois autres destinés à une alimentation en eau industrielle sont présents aux abords du site.

Compte tenu de la protection des aquifères profonds (présence de marnes), nous ne retiendrons pas les forages profonds comme cibles. Nous ne retiendrons comme cible que les forages (usage industriel) de faible profondeur (l'un étant situé à 750 m au Nord du site et l'autre à 1,75 km au Sud du site).

- **les eaux superficielles** : nous retiendrons le ruisseau de Naou comme cibles bien que nous ne lui connaissions pas d'usage.

## 1.6. Mesures d'urgence ou de prévention

Sans objet

## 1.7. Conclusions

La mise en œuvre de la notation du site par la méthode de l'ESR devra être réalisée à l'issue de l'étape B. Les investigations devront porter sur les zones à risques identifiées lors de l'historique et rappelées ci avant.



## Fiche signalétique

### Rapport

---

Titre : *Opération collective pilotée par la CCI des Landes – Dossier étape A du site de la société ARCHIMBAUD à Labouheyre (40).*

Numéro et indice de version : *A32320-01/B*

Date d'envoi : *Février 2004*

Diffusion (nombre et destinataires) : *8 ex. Client*  
*1 ex. Service de documentation* *1 ex. BOR*  
*1 ex. Auteur*

### Client

---

Coordonnées complètes : *CCI des Landes*  
*293 avenue du Maréchal FOCH*  
*BP 137 – 40003 Mont de Marsan Cedex*  
*Téléphone : 05.58.05.44.63*  
*Télécopie : 05.58.06.18.33*

Nom et fonction des interlocuteurs :  
*Monsieur MILBLED, directeur du département Industrie, Services et Environnement*  
*Monsieur ROBIN, chargé de mission Industrie et Environnement*

### ANTEA

---

Unité réalisatrice : *Agence AQUITAINE-CHARENTES MIDI-PYRENEES - AR/BOR*


Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet :

*Interlocuteur commercial : F. CRUZEL*

*Responsable de projet : H. MILLER*

*Auteur : V. REYNAUD*

*Secrétariat : M.C. ABASSI*

 (signature)

### Qualité

---

Contrôlé par : *H. MILLER*

(signature)

Date : *Février 2004 - Version B*



N° du projet : *BORP030118*

Références et date de la commande : *lettre de notification d'attribution du marché du 3/07/03*

Mots-clés : *ESR, étape A, scierie*